



**AMENDEMENT AU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2021
ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022**





SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2022 4

- 1. Activités et résultats de Crédit Agricole CIB 5
- 2. Transactions et parties liées 11
- 3. Tendances récentes et perspectives 12
- 4. Facteurs de risque 14
- 5. Gestion des risques 20
- 6. Informations au titre du pilier 3 de Bâle III 30

2. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2022 31

- 1. Cadre général 32
- 2. États financiers consolidés 33
- 3. Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés 39
- 4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 79

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 80

- 1. Notes des agences de notation 81
- 2. Autres informations sur l'évolution récente de la société 81
- 3. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration 85

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES 86

- 1. Attestation de responsabilité 87
- 2. Contrôleurs légaux des comptes 88
- 3. Table de concordance 89



AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021 ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022



Cet Amendement au Document d'enregistrement universel a été déposé le 11 août 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.



1

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2022

1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB	5
1.1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	5
1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE	7
1.3. RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ.....	9
2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES	11
3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	12
4. FACTEURS DE RISQUE	14
4.1. RISQUES DE CRÉDIT	14
4.2. RISQUES FINANCIERS	15
4.3. RISQUES OPÉRATIONNELS	17
4.4. RISQUE BUSINESS	17
4.5. RISQUE CLIMATIQUE	19
4.6. RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE.....	19
5. GESTION DES RISQUES	20
5.1. RISQUES DE CRÉDIT	20
5.2. RISQUES FINANCIERS	22
5.3. RISQUES OPÉRATIONNELS	25
5.4. ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES	26
5.5. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ	29
6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III	30

1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

1.1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

PREMIER SEMESTRE 2022

Après une chute du PIB mondial de 3% en 2020, inédite depuis au moins quarante ans, l'année 2021 a été celle d'un rebond de l'activité tout aussi inédit, de plus de 6% – avec +5,7% États-Unis, +5,3% en zone euro et même +6,8% en France et +6,6% en Italie. 2022 s'annonçait comme l'année de la « normalisation », avec une croissance qui promettait de rester encore vigoureuse (+4,2% prévu en janvier 2022 par le FMI pour la croissance mondiale).

Fin 2021, la hausse de l'inflation était cependant devenue l'inquiétude principale. Les prix des matières premières grimpaient. La demande des consommateurs, progressivement libérée des contraintes sanitaires et stimulée par les plans de relance (en particulier aux États-Unis), connaissait un vif rebond, tandis que l'offre très fortement perturbée par la pandémie peinait à y répondre. Ainsi, les chiffres d'inflation ne cessaient de surprendre à la hausse : aux États-Unis elle atteignait des niveaux inédits depuis quarante ans (+7,5% sur un an, en janvier) et la zone euro n'avait jamais connu une telle hausse des prix (5,1%). On pouvait néanmoins début 2022 escompter un ajustement progressif de l'offre à la demande et un retour rapide de l'inflation vers des niveaux plus proches des cibles des banques centrales.

La guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022 a cependant constitué un nouveau choc puissant pour l'environnement mondial. Au terme de quatre mois de ce conflit, son issue militaire est loin d'être dessinée et l'on sait déjà que ses conséquences économiques et géopolitiques seront majeures et durables. Plusieurs salves de sanctions contre la Russie ont rapidement été mises en place, suivies très vite de sanctions russes contre les Occidentaux, mais au-delà, la guerre entraîne des coupures physiques de production, des liaisons commerciales et des exportations sur le territoire ukrainien. Le blocage de la mer Noire a des répercussions majeures sur toutes les exportations russes, mais aussi d'Asie centrale. Les perturbations de l'économie mondiale depuis lors sont en conséquence très fortes. L'Europe est touchée au premier chef.

Si la Russie et l'Ukraine ont globalement un poids faible dans l'économie mondiale (3,5% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat) et le commerce international, les deux pays n'en constituent pas moins des acteurs décisifs sur des produits essentiels, comme le gaz, le pétrole, le blé, les engrais ou des métaux indispensables à certains secteurs industriels (aluminium, nickel et palladium notamment). Certains secteurs et certains pays sont très dépendants de ces importations : près d'un quart du pétrole brut raffiné et un tiers du gaz naturel consommé dans l'Union européenne proviennent de Russie (2019). La Russie représente 38% du pétrole et 49% du gaz importés par l'Allemagne. Elle fournit 40% du gaz naturel consommé par l'Italie qui produit son électricité à 43% à partir de gaz naturel. La Russie ne représente que 1,1% des exportations françaises et 1,5% de ses importations. Celles-ci sont néanmoins très concentrées sur les hydrocarbures (43%, en particulier du gaz naturel) et les produits de raffinage et cokéfaction (35%). Toutefois, la Russie n'est que le deuxième fournisseur en gaz de la France (20% du total) après la Norvège (40%), de plus, le gaz constitue une part très limitée du mix énergétique français.

C'est sur le prix des matières premières et de l'énergie que les impacts de la guerre se sont manifestés en premier lieu. Le baril

de Brent a dépassé les 130 dollars début mars pour terminer le semestre autour de 120 dollars, soit une hausse de 55% depuis le début de l'année. Le prix du gaz naturel, très volatil au premier semestre 2022, a presque doublé entre la fin 2021 et fin juin 2022, alors que les prix étaient déjà en accélération rapide sur la seconde moitié de 2021. Le prix du blé a également été très chahuté terminant le semestre à 8,8 dollars le boisseau (jusqu'à 12 dollars courant mars), soit un gain de 13% sur six mois et de 34% sur un an. En corollaire, l'inflation n'a cessé d'accélérer durant le semestre. En juin, elle a atteint 8,6% sur un an en zone euro, et 9,1% aux États-Unis. En France, les prix à la consommation ont crû de 5,8% (Insee) sur un an, soit une inflation inégalée depuis 1985.

Les impacts de la guerre russo-ukrainienne se traduisent également par un recul important de la confiance des agents économiques. A titre d'exemple, en France, l'indicateur de confiance des ménages a chuté de 103 en juin 2021 à 82 en juin 2022, soit un niveau équivalent aux plus bas historiques de mi-2008 (81) et de mi-2013 (79). L'indice du climat des affaires également a chuté mais reste à 104 (113 en juin 2021) au-dessus de la moyenne de long terme (100) encore porté par l'élan post-Covid.

Ainsi, les effets immédiats de la guerre russo-ukrainienne se diffusent au travers de trois canaux principaux : la confiance en constituant une source d'incertitudes très fortes, l'offre en introduisant des pénuries d'intrants conduisant à des difficultés de production et la demande en nourrissant l'inflation qui vient réduire le pouvoir d'achat des ménages et peser sur les charges des entreprises.

Mais selon leur degré d'éloignement, de dépendance et de robustesse post-pandémie, les pays sont très diversement affectés par ce nouveau choc. Toutefois, aucun n'échappe à l'accélération de l'inflation, qui pourtant était déjà élevée.

Par ailleurs, le semestre aura été émaillé de plusieurs confinements drastiques dans des grandes villes chinoises. Cela a contribué aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et alimenté l'inflation. L'économie chinoise a en conséquence très nettement ralenti : après 4,8% sur un an au premier trimestre, la croissance a fortement décéléré au deuxième trimestre (+0,4%), bien en-deçà des attentes.

Les États-Unis ont conservé une activité dynamique même si le PIB s'est contracté de manière inattendue au premier trimestre, de 1,5% (T4-2021) en rythme annualisé. Ce recul s'explique essentiellement par des effets de déstockages et le creusement du déficit extérieur alors que la demande domestique (consommation et investissement productif) a nettement accéléré durant le trimestre. Dans le même temps, le marché du travail reste tendu avec un taux de chômage de 3,6%.

En zone euro, le PIB avait globalement retrouvé son niveau pré-Covid (T4-2019) dès le T3-2021, tout comme en France. En Italie l'écart était quasiment comblé au T4-2021, tandis qu'il était encore de -1,1% en Allemagne et de -3,8% en Espagne. L'activité de la zone euro au T1-2022 a connu une progression modérée (+0,6% T2/T1) mais environ +0,2% sans les effets statistiques irlandais, freinée par la vague Omicron au début de l'année et les premiers effets de la forte hausse de l'inflation et de la guerre en Ukraine. Les dynamiques sont contrastées d'un pays à l'autre. Le marché du travail a cependant bien résisté à la crise sanitaire, et le taux de chômage a atteint 7% au T1-2022 contre 7,7% au T4-2019.

Chapitre 1 – Rapport d'activité au 1^{er} semestre 2022

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

En France, au premier trimestre 2022, le PIB s'est légèrement contracté (-0,2 % /T4 2021) du fait d'un recul de la demande intérieure. Pénalisée par les restrictions sanitaires et un recul du pouvoir d'achat en raison de la poussée d'inflation, la consommation des ménages a reculé de 1,5 % au premier trimestre. Au deuxième trimestre, le PIB devrait néanmoins progresser légèrement, grâce à une activité plus soutenue dans les services.

En Italie, en dépit d'un environnement conjoncturel défavorable, la croissance a résisté au premier trimestre. Le PIB a progressé de 0,1 % (T4-2021), porté principalement par l'investissement, tandis que la consommation reculait, pénalisée par la forte inflation. L'accélération de l'inflation et les difficultés d'approvisionnement, avec une confiance des agents économiques qui se dégrade, devraient entraîner un léger recul du PIB au deuxième trimestre.

Face à une inflation galopante, et alors que les perspectives macroéconomiques sont assombries par la guerre, tout particulièrement en Europe, la tâche des banques centrales n'en a été rendue que plus complexe. La lutte contre l'inflation est devenue néanmoins la préoccupation centrale et a conduit à une rapide accélération de la normalisation des politiques monétaires. L'objectif premier est désormais d'éviter que les anticipations d'inflation ne dérapent afin de prévenir l'enclenchement d'une spirale inflationniste délétère.

Depuis son brusque revirement *hawkish* fin 2021, la Fed n'a fait que durcir sa position, l'inflation ayant constamment surpris à la hausse au cours du premier semestre 2022. Cela s'est traduit par la première hausse de 75 points de base des taux directeurs depuis 1994 lors du FOMC de juin 2022, après la hausse de 25 points de base en mars et une autre de 50 points de base en mai. Parallèlement la Fed a entamé la normalisation de son bilan, en le réduisant de 47,5 milliards de dollars par mois depuis juin, rythme qui sera doublé en septembre.

L'horizon du resserrement de la politique monétaire de la BCE s'est également rapidement rapproché au fur et à mesure du semestre. Fin juin, la BCE a arrêté les achats nets du programme d'urgence (PEPP) en mars et annoncé la fin des achats nets au titre de l'APP (*Asset Purchase Program*) début juillet.

Sous l'influence de la forte poussée de l'inflation qui suscite des resserrements monétaires plus volontaristes, les taux d'intérêt de marché se sont nettement redressés et se sont révélés plus volatils. La courbe des taux américaine fin juin était plate, les taux à deux ans et à dix ans s'établissant tous deux à 3%, soit une hausse respective de 229 et 152 points de base sur le semestre. Les taux allemands à deux ans ont gagné 119 points de base depuis fin 2021, à 0,5% au 30 juin, alors qu'ils étaient négatifs depuis sept ans, et le taux à dix ans a gagné 155 points de base à 1,4% (après deux ans et demi en dessous de zéro). L'OAT à 10 ans, à 2% fin juin, a augmenté de 176 points de base et le BTP 10 ans de 221 points de base (3,4%), amenant les *spreads* par rapport au Bund à respectivement 58 et 202 points de base.

Dans ce contexte, l'euro a perdu 8% de sa valeur par rapport au dollar, pénalisé par le décalage des taux d'intérêt et des politiques monétaires et par des perspectives économiques davantage ternies en Europe par la guerre en Ukraine. Enfin, du côté des marchés actions, après une certaine résistance au début de la guerre, les craintes d'un brusque ralentissement de l'économie, voire d'une récession, ont enflé tout au long du semestre. Celui-ci s'est soldé par des baisses sensibles des indices boursiers : après des records historiques tout début janvier (à plus de 7 300 pour le CAC 40), le S&P 500 aura perdu 20,6% et le CAC 40 17,2% sur le premier semestre 2022. La baisse de l'Euro Stoxx 50 est du même ordre (-19,6%).

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE ⁽¹⁾

► Premier semestre 2022

En millions d'euros

	BFI sous-jacente ¹	Éléments non récurrents	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB	Variation S1-22/S1-21 BFI sous-jacente	Variation S1-22/S1-21 BFI sous-jacente à cours constant
Produit net bancaire	3 006	65	3 071	445	(6)	3 511	+14%	+10%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 440)	0	(1 440)	(370)	(5)	(1 814)	+8%	+5%
FRU	(384)	0	(384)	(3)	0	(387)	+30%	+30%
Résultat brut d'exploitation	1 182	65	1 247	73	(11)	1 310	+18%	+11%
Coût du risque	(202)	-	(202)	3	-	(200)	x6,1	x6,1
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(0)	-	(0)	-	-	(0)	ns	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)	ns	ns
Résultat avant impôt	979	65	1 044	74	(11)	1 108	+5%	-2%
Impôt	(240)	(17)	(257)	(15)	33	(240)	+20%	+12%
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	1	-	1	-	-
Résultat net	739	48	787	60	23	870	+1%	-6%
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	(0)	(0)	4	0	4	-75%	-75%
Résultat net part du groupe	739	48	787	56	23	866	+1%	-6%
Coefficient d'exploitation (hors FRU)	48%		47%					

¹ Retraité en produit net bancaire des impacts des couvertures de prêts pour +73 millions d'euros, des impacts de DVA pour +12 millions d'euros, du coût de liquidité de la FVA pour -27 millions d'euros et du secured lending pour +6 millions d'euros sur le premier semestre 2022.

► Premier semestre 2021

En millions d'euros

	BFI sous-jacente ¹	Non récurrent	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB
Produit net bancaire	2 634	(15)	2 619	409	(9)	3 019
Charges d'exploitation hors FRU	(1 337)	0	(1 337)	(338)	(2)	(1 677)
FRU	(295)	-	(295)	(3)	0	(298)
Résultat brut d'exploitation	1 002	(15)	987	68	(11)	1 044
Coût du risque	(33)	-	(33)	(5)	-	(38)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	0	-	0	-	-	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(37)	-	(37)	0	-	(37)
Résultat avant impôt	932	(15)	917	63	(11)	969
Impôt	(199)	4	(195)	(6)	20	(181)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	0	-	5	0	5
Résultat net	733	(11)	722	62	9	793
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	0	(2)	6	0	4
Résultat net part du groupe	735	(11)	724	56	9	789
Coefficient d'exploitation (hors FRU)	51%		51%			

¹ Retraité en produit net bancaire des impacts des couvertures de prêts pour -16 millions d'euros, des impacts de DVA pour +7 millions d'euros, du coût de liquidité de la FVA pour +3 millions d'euros et du secured lending pour -9 millions d'euros sur le premier semestre 2021.

Le premier semestre 2022 a évolué dans un environnement géopolitique et macro-économique difficile marqué par le démarrage du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les pressions inflationnistes et les fortes tensions sur les marchés des matières premières. Aux effets du conflit en Ukraine, s'ajoutent les incertitudes liées à la conjoncture chinoise, dans un contexte où des difficultés d'approvisionnement tout au long de la chaîne de production perdurent depuis la crise sanitaire.

Les marchés actions ont connu une forte volatilité dans une tendance baissière depuis le début de l'année 2022, après une année 2021 qui avait été marquée par une progression importante de la plupart des indices actions en Europe et à travers le monde. Dès le mois de janvier 2022, cette dynamique s'est inversée et la plupart des indices actions ont reculé. Les hausses de taux d'intérêt, anticipées dès le début de l'année et se renforçant tout au long du semestre ont également pesé mécaniquement sur les prix

(1) La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Chapitre 1 – Rapport d'activité au 1^{er} semestre 2022

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

des actions. L'indice CAC 40 a baissé de -17 % entre fin décembre 2021 et fin juin 2022.

Depuis le début de l'année, l'accélération et la diffusion de l'inflation contre laquelle les banques centrales se sont fermement engagées, le resserrement monétaire offensif aux Etats Unis et annoncé en zone euro où les dispositifs quantitatifs ont été « allégés » se sont traduits par une nette remontée des taux d'intérêt et un écartement des spreads souverains européens. Ainsi, l'OAT 10 ans a augmenté de 176 points de base depuis le 31 décembre 2021 pour atteindre 2 % à fin juin.

Dans le même temps, l'euro a perdu 8 % de sa valeur par rapport au dollar américain pour s'établir à 1 EUR /1,05 USD.

Dans ce contexte, les revenus sous-jacents de la BFI s'établissent à 3 006 millions d'euros sur le premier semestre 2022, enregistrant une forte hausse par rapport au premier semestre 2021 : +14 % à cours courant et +10 % à cours constant. Cette hausse s'explique par la très bonne performance des deux segments d'activité de la BFI : les activités de la banque de marché et d'investissement bénéficient de la forte volatilité des marchés, favorable aux activités de couverture et d'investissement et enregistrent des revenus en hausse de +16 % à cours courant (+13 % à cours constant) ; les activités de financement enregistrent également une nette progression avec des revenus en hausse de +13 % à cours courant (+7 % à cours constant), tirés par le fort dynamisme de la banque commerciale.

Crédit Agricole CIB renforce ce semestre ses positions de leader : # 1 – Crédits Syndiqués en France ⁽¹⁾, # 2 – Crédits Syndiqués en EMEA ⁽²⁾, # 4 - *All Bonds in EUR Worldwide* ⁽³⁾, # 3 - Crédits financement projets monde ⁽⁴⁾ et # 2 - *Green, Social & Sustainable bonds EUR* ⁽⁵⁾ démontrant à nouveau l'intensification de la relation client.

Les charges d'exploitation s'établissent à -1 824 millions d'euros, en hausse de +12 % à cours courant (+10 % à cours constant).

Cette hausse est essentiellement liée à la hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui atteint 384 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 295 millions d'euros au premier semestre 2021 (soit +30 %). Retraitées de cette contribution, les charges progressent de +8 % à cours courant (+5 % à cours constant), du fait des investissements informatiques et de l'accompagnement du développement des activités : hausse des effectifs moyens de +830 ETP moyens et des rémunérations variables. Hors FRU, le coefficient d'exploitation sous-jacent de la BFI ressort à 48 % sur le premier semestre 2022, en amélioration de 3 points par rapport au premier semestre 2021.

Le résultat brut d'exploitation sous-jacent de la BFI s'établit ainsi à 1 182 millions d'euros.

Le coût du risque de la BFI est en hausse significative sur le premier semestre 2022, il est en dotation nette de -202 m€ contre -33 millions d'euros au premier semestre 2021. La charge constatée sur le premier semestre 2022 provient essentiellement des dotations enregistrées sur des contreparties russes dans le contexte du conflit Russie-Ukraine (-376 millions d'euros sur le premier semestre 2022, dont -304 millions d'euros sur des encours sains (*Stages 1&2*) et -73 millions d'euros sur des encours risqués). Hors contreparties russes, le coût du risque est en reprise nette de +175 millions d'euros sur la période.

Le poste des gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrait sur le premier semestre 2021 un impact négatif de -37 millions d'euros lié à la déconsolidation de la filiale algérienne.

Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent de la BFI s'élève à 739 millions d'euros sur le premier semestre 2022, en hausse de +1 % par rapport au premier semestre 2021.

(1) Refinitiv

(2) Refinitiv R17

(3) Refinitiv N1

(4) Refinitiv X02

(5) Bloomberg

1.3. RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Banque de financement

En millions d'euros	S1-22 sous-jacent ¹	S1-21 sous-jacent ¹	Variation S1-22/S1-21
Produit net bancaire	1 506	1 337	+13%
Charges d'exploitation hors FRU	(599)	(545)	+10%
FRU	(138)	(114)	+21%
Résultat brut d'exploitation	769	678	+13%
Coût du risque	(210)	(51)	x4,1
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(0)	0	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(37)	ns
Résultat avant impôt	558	590	-5%
Impôt sur les bénéfices	(126)	(74)	ns
Résultat net	432	516	-16%
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	-17%
Résultat net part du groupe	433	517	-16%

¹ Retraite en produit net bancaire des impacts des couvertures de prêts pour +73 millions d'euros au premier semestre 2022 et -16 millions d'euros au premier semestre 2021.

Les revenus sous-jacents de la banque de financement s'établissent à 1 506 millions d'euros au premier semestre 2022. Ils sont en progression de +13 % à cours courant (+7 % à cours constant). La banque commerciale réalise une très bonne performance sur la période dans ses deux métiers.

- Les activités de *Corporate & Leveraged Finance* ⁽¹⁾ sont en croissance, notamment grâce à une très bonne performance dans le secteur Telecom.
- Les revenus du métier *International Trade and Transaction Banking* progressent au premier semestre 2022 avec la poursuite de la croissance de l'activité *Private Equity Financing Solutions* en partenariat avec l'entité CACEIS et sur les activités de *Supply Chain et Export*. Le cours élevé des matières premières génère une hausse des revenus sur l'activité de *Global Commodity Finance* malgré une baisse des volumes observée sur les opérations de financement de flux du fait des restrictions en lien avec la crise russe.

Les revenus des activités des financements structurés sont principalement pénalisés par une base de comparaison défavorable sur le secteur de l'aéronautique. Les revenus des secteurs du *Shipping* et du *Real Estate* sont quant à eux en hausse.

La contribution au résultat net part du Groupe de la banque de financement s'établit à 433 millions d'euros, en baisse de -16 % par rapport au premier semestre 2021, notamment sous l'effet de la hausse significative du coût du risque (-210 millions d'euros au premier semestre 2022 versus -51 millions d'euros au premier semestre 2021) du fait des impacts du conflit Russie-Ukraine.

Banque de marché et d'investissement

En millions d'euros	S1-22 sous-jacent ¹	S1-21 sous-jacent ¹	Variation S1-22/S1-21
Produit net bancaire	1 500	1 297	+16%
Charges d'exploitation hors FRU	(840)	(792)	+6%
FRU	(246)	(181)	+36%
Résultat brut d'exploitation	414	324	+28%
Coût du risque	7	18	-60%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	ns
Résultat avant impôt	421	342	+23%
Impôt sur les bénéfices	(114)	(126)	-9%
Résultat net	307	216	+42%
Participations ne donnant pas le contrôle	0	(1)	ns
Résultat net part du groupe	307	217	+41%

¹ Retraite en produit net bancaire des impacts de DVA pour +12 millions d'euros au premier semestre 2022 (versus +7 millions d'euros au premier semestre 2021), du coût de liquidité de la FVA pour -27 millions d'euros (versus +3 millions d'euros au premier semestre 2021) et du secured lending pour +6 millions d'euros (versus -9 millions d'euros au premier semestre 2021).

Les revenus sous-jacents de la banque de marché s'établissent à 1 500 millions d'euros sur le premier semestre 2022. Ils sont en forte hausse (+16 % à cours courant et +13 % à cours constant) par rapport au premier semestre 2021, tirés par une bonne performance des activités de *Fixed Income*. Celles-ci affichent une belle progression des revenus grâce à un environnement de volatilité favorable aux besoins de couverture des clients, notamment sur le deuxième trimestre 2022, après des périodes temporaires d'attente des investisseurs. Les activités de Taux, de Change et les produits de couvertures non-linéaires enregistrent notamment une excellente performance commerciale. Ce contexte est moins favorable aux activités de Crédit Primaire qui enregistrent une baisse des volumes d'émissions.

Les revenus de la banque d'investissement sont eux aussi en progression. La poursuite du développement commercial de l'activité *Equity Solutions*, notamment avec le Groupe, lui permet de réaliser une bonne performance sur le semestre. Les activités de fusions et acquisitions enregistrent également une hausse des revenus grâce à une bonne activité commerciale, de même que l'activité *Structured and Financial Solutions*, permettant de compenser un marché atone sur les activités d'*Equity Capital Markets* au premier semestre 2022.

La contribution au résultat net part du Groupe de la banque de marché et d'investissement s'établit ainsi à 307 millions d'euros, en hausse significative de +41 % par rapport au premier semestre 2021.

(1) Depuis le deuxième trimestre 2022, les activités de *Leveraged et Telecom Finance* ont été transférées du métier des financements structurés vers le métier *Corporate & Leveraged Finance* (anciennement nommé *Debt Optimisation and Distribution*)

Chapitre 1 – Rapport d'activité au 1^{er} semestre 2022

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Gestion de fortune

En millions d'euros	S1-22	S1-21	Variation S1-22/S1-21
Produit net bancaire	445	409	+9%
Charges d'exploitation hors FRU	(370)	(338)	+9%
FRU	(3)	(3)	ns
Résultat brut d'exploitation	73	68	+7%
Coût du risque	3	(5)	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	0	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	-	ns
Résultat avant impôt	74	63	+17%
Impôt sur les bénéfices	(15)	(6)	ns
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	1	5	ns
Résultat net	60	62	-3%
Participations ne donnant pas le contrôle	4	6	-26%
Résultat net part du groupe	56	56	-1%

Les revenus de la Gestion de Fortune s'établissent à 445 millions d'euros, en hausse de +9% à cours courant. Hors effet change, en dépit de conditions de marché défavorables et peu attractives, les revenus affichent une croissance de +6% par rapport au premier semestre 2021, s'appuyant principalement sur la hausse des commissions sur encours ainsi que des marges de crédit et des marges sur dépôt et liquidité. Le premier semestre 2022 bénéficie également de la comptabilisation d'un écart de conversion favorable suite au rapatriement du capital de Miami pour +9,3 millions d'euros.

À cours courant, les charges s'élèvent à -370 millions d'euros, en hausse de +9%, intégrant un effet change défavorable de 11,9 millions d'euros. À cours constant et hors effet de l'inflation, les charges sont en hausse de +5%. Cette hausse est principalement due aux charges informatiques d'Azqore, en lien notamment avec les coûts supplémentaires nécessaires à la migration des entités Société Générale (plan de remédiation en cours) et à la croissance des investissements IT et digitaux.

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession se compose de l'impact favorable lié à la finalisation de la cession de l'entité Miami (complément de prix de cession net d'impôt versé par Santander) et l'impact du résultat déficitaire du Brésil.

Au final, le résultat net part du Groupe des activités de gestion de fortune s'établit à 56 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2021 (-1%).

À fin juin 2022, l'encours de fortune s'élève à 130,6 milliards d'euros en baisse de -4 milliards d'euros (-3%) par rapport à fin 2021 due à un effet marché défavorable de -9,3 milliards d'euros en lien avec les marchés actions, partiellement compensé par une collecte nette de +2,8 milliards d'euros et un effet change favorable de +2,5 milliards d'euros.

Activités hors métiers

En millions d'euros	S1-22	S1-21	Variation S1-22/S1-21 (en m€)
Produit net bancaire	(6)	(9)	3
Charges d'exploitation hors FRU	(5)	(2)	-3
FRU	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	(11)	(11)	1
Coût du risque	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0
Résultat avant impôt	(11)	(11)	1
Impôt sur les bénéfices	33	20	13
Résultat net	23	9	13
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Résultat net part du groupe	23	9	13

Le pôle « Activités hors métiers » comprend les différents impacts non imputables aux autres pôles. Cela concerne au premier semestre 2022 les revenus liés à l'impact TLTRO et l'impact des opérations de gestion du ratio NSFR au premier semestre 2021. Les charges d'exploitation enregistrent principalement des charges supportées par Crédit Agricole CIB liées au projet Jakarta⁽¹⁾ et le poste impôt intègre les produits d'impôts liés aux coupons des instruments AT1.

La contribution en résultat net part du groupe de ce pôle ressort à 23 millions d'euros, en hausse de +13 millions d'euros par rapport au premier semestre 2021.

(1) Projet issu du PMT "Ambition stratégique 2020" portant sur le transfert des activités de la Direction des Services Bancaires (DSB) de Crédit Agricole S.A. vers celle de Operations, Premises & Country COOs (OPC) au sein de Crédit Agricole CIB. La DSB assure des missions de banque et de règlement et de banque commerciale pour le compte de ses clients et du Groupe Crédit Agricole. Les équipes travaillent en binôme dans le but d'améliorer les services aux clients, mettre en commun des compétences complémentaires et mutualiser des outils pour une plus grande sécurisation des processus.

2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre les parties liées sont décrites dans le cadre général des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022.



3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Alors que la situation militaire en Ukraine reste hautement incertaine, le scénario se fonde sur l'hypothèse d'un conflit durable, et demeure empreint de risques extrêmement élevés. Les économies sont confrontées à des chocs d'offre et de demande eux-mêmes issus d'un choc puissant d'inflation en amont voire de pénuries de matières premières ou d'intrants essentiels car, outre la guerre, la Covid sévit encore et les dommages collatéraux de la stratégie « zéro-Covid » chinoise sont manifestes. L'inflation est donc appelée à rester durablement élevée et pèse fortement sur les perspectives. L'inflation moyenne est anticipée à 8,3 % aux États-Unis et 8 % en zone euro en 2022 et devrait rester bien au-delà de la cible de 2 % de la Fed ou de la BCE, à 4,7 % et 5,4 %, respectivement, en 2023.

Loin de l'épicentre du conflit, et encore portés par la sur-stimulation liée à leur stratégie anti-Covid, les États-Unis devraient démontrer une assez belle résistance en 2022. La croissance se maintiendrait à un rythme (2,6 % en moyenne) supérieur à la tendance cette année. La situation financière des ménages est en effet saine, avec notamment une épargne toujours abondante. Concentrées sur la partie basse du spectre des revenus, les fortes hausses de salaires alimentées par les tensions sur le marché du travail amortissent en outre partiellement la hausse des prix. Mais les facteurs de soutien se dissipent et les risques s'accumulent. Leurs effets devraient se matérialiser en 2023 entraînant un ralentissement marqué : la croissance resterait positive mais, à 1,5 %, fléchirait sous son rythme potentiel.

En zone euro, fondamentaux solides du secteur privé et rebond post-Omicron ne font pas le poids face aux dégâts liés à la guerre. La réduction des livraisons de gaz et l'embargo sur le pétrole et le charbon russes constituent un choc négatif d'offre important mais encore contenu et localisé. Selon les possibilités de substitution et selon le rôle plus ou moins critique que le gaz occupe dans les processus de production, secteurs et pays sont diversement affectés. Alors que la réponse des salaires à la hausse de l'inflation est supposée modérée, les mesures des États en faveur des ménages et le soutien supplémentaire du surplus d'épargne accumulé avec la crise ne compensent pas entièrement la perte de pouvoir d'achat qui se traduit par un net ralentissement de la consommation des ménages. Soutenue par un acquis de croissance élevé, la croissance reste bonne sur l'année (2,5 %) mais le rythme trimestriel est en moyenne à peine supérieur à zéro. Sous l'effet d'une modération de l'inflation, la croissance rebondit modestement au deuxième semestre 2023 pour atteindre 1,1 % en moyenne sur l'année 2023 mais souffre de limitations de production dans certains secteurs. La probabilité du scénario de risque est néanmoins élevée : celui d'une coupure totale de l'approvisionnement en gaz russe dont l'impact pourrait coûter près de 2 points de croissance.

En France, la poursuite de la reprise des activités de service au second semestre, devrait permettre à la croissance d'atteindre 2,4 % en moyenne en 2022. Malgré la mise en place du bouclier tarifaire et la prochaine « loi pouvoir d'achat » et même si le marché du travail reste dynamique, le pouvoir d'achat des ménages devrait reculer en 2022 alors que l'inflation atteindrait 6 % (HICP) en moyenne sur l'année avant de ralentir progressivement en 2023 à 4,8 % (HICP). Cela pèserait sur la consommation des ménages, qui continuerait cependant à progresser en 2023 avec le ralentissement de l'inflation et une normalisation de l'activité dans certains secteurs comme l'automobile. Particulièrement dynamique en 2021, l'investissement des entreprises continuerait à être soutenu par le plan de relance en particulier dans certains secteurs industriels, même si les probables pressions sur les marges et la remontée des taux d'intérêt devraient inciter certaines entreprises à repousser leurs investissements. Au total, la croissance est attendue à 1,3 %

en 2023. Le marché du travail resterait bien orienté malgré un ralentissement des créations d'emplois après une année 2021 exceptionnelle. Une légère remontée du taux de chômage en 2023 n'est pas exclue.

En Italie, les perspectives pour le second semestre 2022 restent orientées à la baisse. La volonté exprimée par les pays européens de limiter leur dépendance au gaz russe devrait occasionner davantage de tensions sur les prix. De plus, le recours plus important au gaz naturel liquéfié pour remplir les stocks stratégiques nourrirait également l'inflation des produits énergétiques qui se répercutera sur les autres catégories de biens. Les marges de manœuvre de la politique budgétaire pour limiter les effets négatifs de l'inflation seront en outre contraintes par les incertitudes politiques et un contexte de hausse des taux qui risque de dégrader les conditions de financement des ménages et des entreprises. Enfin, l'enlisement du conflit en Ukraine donne également peu de perspectives à un redressement rapide de la confiance. L'économie italienne croîtrait encore de 2,5 % en 2022 mais seulement de 0,8 % en 2023 quand se matérialiseront pleinement ces difficultés.

Du côté des pays émergents, le risque de stagflation plane lourdement. Les pays sont confrontés à un dilemme croissance/inflation aigu alors que les moyens propres à le résoudre sont minces (inexistants pour certains) et que le durcissement des conditions financières globales est un réel défi. Les pays émergents entrent donc dans une phase dangereuse qui menace les plus fragiles, fiscalement et/ou financièrement mais aussi socialement. Comme toujours, ils y entrent en ordre dispersé. La zone la plus sévèrement touchée est évidemment l'Europe centrale, tandis qu'à l'opposé, les pays du Golfe jouissent de leur rente énergétique. En ce qui concerne la Chine, la croissance ne devrait pas dépasser 4 %. La deuxième partie de l'année va être marquée par les célébrations du 20^e Congrès du Parti communiste chinois, avant lesquelles il y a peu de chance de voir les autorités lâcher du lest sur les mesures sanitaires. Dans ce contexte, seule la demande publique – et, éventuellement, la demande extérieure – pourra tirer la croissance.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, mais aussi du risque de la voir s'installer plus durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis.

Les États-Unis sont naturellement en avance dans le resserrement monétaire et une nouvelle série de relèvements rapides, de 200 points de base au total, est attendue, portant le taux cible des *Fed Funds* à 3,50 %-3,75 % fin 2022. En dépit de la priorité accordée à l'inflation, le ralentissement anticipé de l'économie pourrait inciter la Fed à la prudence et à marquer une pause l'année prochaine : le taux des *Fed Funds* se stabiliserait en 2023. Par ailleurs, la normalisation du bilan de la Fed se poursuivra comme annoncé. En zone euro, la BCE a initié un cycle de resserrement en juillet : après l'arrêt du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Program*) en mars, les achats nets au titre de l'APP (*Asset Purchase Program*) s'arrêtent début juillet et la BCE a effectué une première hausse de ses trois taux directeurs, plus importante qu'annoncé, de 50 points de base, portant le taux de dépôt à 0 %, le taux de refinancement à 0,50 % et le taux de prêt marginal à 0,75 %. La priorité clairement accordée à l'inflation par la BCE devrait la conduire à opérer encore plusieurs hausses de taux d'ici mars 2023 (portant le taux de dépôt vers 1,5 %). Elle les stabiliserait ensuite, face à des signes clairs de ralentissement économique qui la conduiront à un plus grand pragmatisme. Parallèlement, les remboursements de TLTRO au cours de 2023 devraient accentuer l'orientation restrictive de la politique monétaire, par le canal du resserrement quantitatif (réduction de la liquidité excédentaire et retour des collatéraux de la BCE vers les banques, puis les investisseurs).

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt de marché du premier semestre a vocation à se poursuivre. En zone euro, il se double de tensions sur les primes de risque souverain, qui constituent un point de vigilance pour la BCE vis-à-vis de l'efficacité de la transmission de sa politique monétaire au sein de la zone euro. Le Bund à 10 ans atteindrait 2,5 % fin 2022 pour diminuer ensuite jusqu'à 2,1 % fin 2023. Les *spreads* devraient s'écarter pour atteindre 70 points de base pour l'OAT et 250 points de base pour le BTP italien fin 2023. L'évolution de la politique monétaire et des taux recentre l'attention des marchés sur les trajectoires de dettes publiques ce qui contribue à l'écartement des *spreads* et pourrait faire resurgir le risque de fragmentation financière. A cet égard, la BCE a précisé lors de sa réunion du 21 juillet les contours du programme « anti-fragmentation » annoncé en juin, avec, outre la flexibilité qu'elle s'accorde dans les réinvestissements du PEPP, le nouvel Instrument de protection de la transmission (TPI), qui consistera en des achats de titres de dette émis par le secteur public. Mais les critères de déclenchement de cet outil ne sont pas connus et il devra convaincre les marchés, à l'heure où une crise politique s'est ouverte en Italie, pour que l'élargissement des *spreads* reste contenu. Aux États-Unis, la remontée agressive des taux directeurs devrait conduire à un taux *Treasuries* dix ans proche de 3,4 % au troisième trimestre avant de redescendre vers 3 % fin 2022 et 2,8 % fin 2023, la courbe des taux étant inversée sur la période.

PERSPECTIVES 2022 POUR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Le premier semestre 2022 s'inscrit dans un contexte incertain tant sur le plan économique que géopolitique avec la montée de l'inflation plus importante que prévue et l'installation dans la durée du conflit russo-ukrainien. Ces incertitudes ont généré un niveau de volatilité élevée des taux, des *spreads* et des parités de change dans les économies mondiales. Dans cet environnement, Crédit Agricole CIB a réalisé un très bon semestre grâce à la dynamique commerciale et la complémentarité de ses métiers. Ainsi, le groupe affiche un niveau de revenus en hausse de +14,1 % comparé au premier semestre 2021 (+10,2 % à change constant) tirés tant par les excellentes performances des activités de *Fixed Income*, d'investissement et *Equity* de la Banque de Marché que par celles de la Banque de Financement, avec un fort dynamisme des activités de *International Trade Banking*. Ces résultats illustrent à nouveau la pertinence du modèle de Crédit Agricole CIB qui s'inscrit dans la trajectoire définie dans le PMT à horizon 2025 présenté par Crédit Agricole S.A. le 22 juin 2022.

En cohérence avec l'ambition du Groupe Crédit Agricole de poursuivre sa stratégie centrée client en étant un partenaire privilégié et engagé dans la durée, Crédit Agricole CIB évolue pour accompagner au mieux ses clients dans la transition énergétique avec notamment le développement de ses expertises sur les nouvelles technologies (e.g. hydrogène) et la création d'une « *Sustainability Community* » d'environ 250 experts. La banque poursuit cette stratégie centrée client en accélérant également ses activités en Europe, avec une offre sectorielle et produits étendue, et l'industrialisation de ses métiers, en particulier sur l'offre de bas de bilan. Crédit Agricole CIB ambitionne ainsi un objectif de croissance des revenus dans la zone Europe de +5 %⁽¹⁾ en moyenne par an. La banque souhaite faire évoluer ses métiers en capitalisant sur leurs points de force :

- en enrichissant l'offre de financement et de conseil en réponse aux nouveaux besoins des clients, notamment en matière ESG. Crédit Agricole CIB affiche un objectif d'augmenter de +60% ses expositions à la production d'énergie bas carbone d'ici 2025⁽²⁾ et de réduire de -20% ses expositions à l'extraction de pétrole⁽²⁾ ;
- en diversifiant ses activités de marché (dérivés actions, produits de crédit, solutions ESG) ;
- en poursuivant sa démarche d'industrialisation avec un objectif d'une hausse supérieure à 15 % en moyenne sur les revenus des activités de flux industrialisées⁽³⁾ ;
- en développant les synergies avec le Groupe (offres de services à Amundi et aux banques de proximité).

Crédit Agricole CIB s'appuie sur deux facteurs clés de succès : sa transformation digitale et la responsabilité humaine et entend également conserver à horizon 2025 une efficacité opérationnelle avec une cible de CoEX inférieur à 55 %⁽⁴⁾.

(1) Hors France, 2021-2025.

(2) Calculée en pondérant les expositions sur tous les clients et les projets par leur part d'activité dans la production et stockage d'énergie bas carbone rapportée à la production de pétrole. Objectif 2025 à comparer aux données à fin 2020.

(3) Activités de Cash Management et plateformes des solutions Receivable & Supply Chain Financing. Objectif 2025 à comparer aux données à fin 2020.

(4) Hors FRU.

4. FACTEURS DE RISQUE

Cette partie présente les évolutions significatives survenues au cours du premier semestre 2022 portant sur la partie Facteurs de risque du Document d'enregistrement universel (DEU) 2021 de Crédit Agricole CIB (p. 152 et suivantes). Ces évolutions apparaissent en caractères gras dans les paragraphes ci-dessous.

4.1. RISQUES DE CRÉDIT

◆ A – Crédit Agricole CIB est exposé à un risque de crédit sur ses contreparties *corporates* & institutions financières

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit sur ses contreparties de type *corporates* ou institutions financières. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques ou un fonds d'investissement. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, hors crise sanitaire et conflit russo-ukrainien, Crédit Agricole CIB pourrait alors avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait sa rentabilité. Ces provisions sont comptabilisées dans son compte de résultat dans le poste « coût du risque ». Le niveau des provisions de Crédit Agricole CIB est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume, du type et de la maturité de prêts accordés, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts. Le coût du risque inclut à la fois les charges sur les encours en défaut (ECL *Stage* 3 selon la norme IFRS 9) mais également des charges en cas de détérioration du profil de risque d'une contrepartie (ECL *Stage* 1 et *Stage* 2 en norme IFRS 9).

Sur les *corporates*, la qualité du crédit des emprunteurs pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de *covenants* bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. **Sur les secteurs les plus vulnérables à la crise sanitaire, la tendance à la dégradation du profil de risque des contreparties, déjà observée en 2021, s'est poursuivie sur le premier semestre 2022. Les effets de la crise russo-ukrainienne couplés aux impacts de la politique "zéro-Covid" en Chine continuent d'alimenter un choc d'inflation en amont et des pénuries de matières premières et/ou d'intrants essentiels. Par ailleurs, les prévisions d'inflation ne cessent d'être revues à la hausse et constituent le principal facteur de dégradation des perspectives. Ces trois facteurs aggravent la situation des *corporates* ou a minima retardent leur redressement. Les secteurs déjà impactés par la Covid restent donc sous surveillance : maritime (notamment les ports, vraquiers, croisières, tankers), aéronautique (en particulier les compagnies aériennes), immobilier (hôtels), pétrole & gaz (*Oil services, offshore*) et automobile (loueurs, équipementiers). De nouveaux secteurs sont également impactés. Les fournisseurs d'électricité ont vu le coût des *intrants* (notamment ceux qui produisent à partir de gaz) augmenter très fortement, générant des appels de marge significatifs, avec une capacité de répercussion sur les prix**

finaux limitée. La grande distribution voit ses marges diminuer en raison de l'inflation, et l'industrie lourde et le BTP en raison du coût des matières premières.

Crédit Agricole CIB est exposé à de nombreuses institutions financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole CIB à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières de ces contreparties. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole CIB serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole CIB ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole CIB au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. **La sortie ou arrêt de schémas de soutien public, la volatilité accrue dans les marchés, l'inflation, la remontée des taux et des niveaux d'endettement des États, l'exposition directe de certains acteurs à la Russie, pourraient générer des dégradations additionnelles du profil de risque des banques et assurances clientes.**

Crédit Agricole CIB a recours à des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation. Mais seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole CIB est couverte par ces techniques.

La qualité moyenne du portefeuille reste bonne avec une part de notations *investment grade* de 86 % au 30 juin 2022 stable par rapport au 31 décembre 2021.

Les actifs pondérés spécifiques au risque de crédit, hors titrisation (couvert par le point D) et hors souverain (couvert par le point E), s'élèvent à 76,3 milliards d'euros au 30 juin 2022, soit environ 53 % du total des actifs pondérés.

◆ B - Toute concentration sectorielle ou individuelle significative pourrait impacter la situation financière de Crédit Agricole CIB.

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 152 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2022, les quatre premières filières économiques de Crédit Agricole CIB sont celles de la Banque, représentant un montant de 92 milliards d'euros ou 21,1 % du montant total des expositions nettes de garantie export, le Pétrole et Gaz à hauteur de 39 milliards d'euros (8,9 %), les Autres activités financières non bancaires à hauteur de 28 milliards d'euros (6,5 %) et l'Électricité à hauteur de 24 milliards d'euros (5,4 %).

◆ C – Crédit Agricole CIB est soumis à un risque de contrepartie sur ses opérations de marché

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 153 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB). **Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 21,3 milliards d'euros au 30 juin 2022.**

◆ D – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit lié aux opérations de titrisation

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 153 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2022, les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 10,8 milliards d'euros.

◆ E – Crédit Agricole CIB est exposé aux risques Pays et Souverains

Du fait de son exposition à de nombreux pays sur tous les continents, Crédit Agricole CIB est exposé au risque pays lorsqu'une dégradation de l'environnement, de la situation économique, financière politique ou sociale d'un pays affecte les activités de la Banque et la qualité des contreparties dans ce pays. Crédit Agricole CIB surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique dans un ou plusieurs pays où il exerce, pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. En outre, Crédit Agricole CIB est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Les expositions de Crédit Agricole CIB se répartissent sur les principales zones géographiques suivantes : autres pays de l'Europe de l'Ouest, France et Amérique du Nord. Tous secteurs confondus, le montant des expositions de Crédit Agricole CIB est respectivement au 30 juin 2022 de 129 milliards, 100 milliards et 78 milliards d'euros ce qui représente respectivement 29,6 %, 23,0 % et 17,7 % des expositions totales. Les engagements commerciaux dans les pays de rating interne non *investment grade* s'élèvent à 14 % du total des expositions au 30 juin 2022 stables par rapport au 31 décembre 2021.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB est exposé au risque souverain au titre de ses engagements sur diverses contreparties souveraines (dans le cas où celles-ci feraient défaut ou seraient en incapacité de faire face à leurs obligations contractuelles). L'augmentation de la dette des États dans le contexte de la crise sanitaire persistante augmente ce risque. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, ainsi que ses impacts économiques et financiers sont très incertains. En Russie, le Groupe Crédit Agricole CIB a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays.

Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions *on-shore*) représentent l'équivalent de 0,7 milliard d'euros au 30 juin 2022 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, leur progression s'expliquant d'une part par la hausse des dépôts auprès de la banque centrale de Russie, reflet de la hausse des dépôts de la clientèle, et d'autre part par un impact de change lié à l'appréciation de la devise russe entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 195 millions équivalent euros, dont environ 120 millions d'euros de capitaux propres et 75 millions d'euros en dettes subordonnées au 30 juin 2022 (en hausse depuis le 31 décembre 2021 du fait de l'appréciation de la devise locale).

Les expositions⁽¹⁾ comptabilisées en dehors de CACIB AO (expositions *off-shore*) représentent l'équivalent de 3,3 milliards d'euros au 30 juin 2022 (dont 3,0 milliards d'euros enregistrés au bilan⁽²⁾). Elles enregistrent une baisse de -1,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et de -1,4 milliard d'euros depuis le début du conflit fin février. La part hors bilan des expositions *off-shore* (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,3 milliard d'euros au 30 juin 2022, en baisse significative de -1,2 milliard d'euros depuis le 31 décembre 2021 et de -1,3 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96% *Investment grade* au 31 décembre 2021 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée au 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Ainsi, les expositions performantes (*Stages 1&2*) ont été provisionnées à hauteur de 304 millions d'euros tandis que les risques avérés (*Stage 3*) ont fait l'objet de provisions spécifiques à hauteur de 73 millions d'euros.

L'exposition russe de Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 231 millions d'euros au 30 juin 2022, en légère baisse depuis le 31 décembre 2021 (équivalent de 250 millions d'euros).

Le risque de variation⁽³⁾ lié aux opérations de dérivés reste limité et s'élève à 25 millions d'euros au 30 juin 2022 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée (0,9% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022), continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite et la quasi-totalité des échéances sont honorées depuis le début du conflit.

4.2. RISQUES FINANCIERS

◆ A – L'évolution des conditions des marchés financiers pourrait impacter les résultats de Crédit Agricole CIB

Les activités de Crédit Agricole CIB sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde

au sein desquelles Crédit Agricole CIB opère. Crédit Agricole CIB est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

Des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations

(1) Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

(2) Partie utilisée des facilités de crédit.

(3) Le risque de variation correspond au montant en risque « Amount at risk », perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

peuvent exposer Crédit Agricole CIB à des pertes significatives si Crédit Agricole CIB n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs détenus par Crédit Agricole CIB peu liquides à l'origine. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par Crédit Agricole CIB à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution des prix de ces actifs, Crédit Agricole CIB pourrait subir des pertes qu'il n'a pas anticipées.

Au cours du premier semestre 2022, la volatilité des taux Euro court terme, jusqu'au 2 ans, a été très affectée par une combinaison d'évènements déclencheurs (annonces de banques centrales, chiffres d'inflation en forte hausse, etc.) faisant basculer les marchés dans une hypothèse inattendue et donc non anticipée. Les courbes de rendement se sont trouvées déformées, aplaties, par des mouvements décorrés entre les parties court terme et long terme. Crédit Agricole CIB est également resté fortement mobilisé sur le déploiement des nouveaux indices « *benchmark* » destinés à remplacer les indices BOR. Cette réforme génère de nouveaux types de risques de marché. En effet, l'abondance d'indices de remplacement génère non seulement des risques liés à la valorisation de ces nouveaux indices et à leur corrélation mais aussi une incertitude sur leur qualité et leur pérennité. Finalement, les incertitudes relatives aux futures règles relatives au *clearing* des opérations Euro, essentiellement autour du maintien de l'équivalence accordée à LCH, perdurent. En février 2022, l'Union Européenne a prolongé l'autorisation accordée aux banques de la zone Euro d'utiliser LCH jusqu'au 30 juin 2025. En l'absence d'accord au-delà de cette date, les banques européennes seraient obligées de compenser l'ensemble de leurs opérations au sein de la zone Euro, un scénario très pénalisant. A ce jour, LCH reste le seul marché liquide pour les opérations en Euro, le *spread LCH/Eurex* restant très sensible aux rares flux traités.

Les actifs pondérés spécifiques au risque de marché s'élèvent à 10,0 milliards d'euros au 30 juin 2022.

◆ B – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de variation de valeur de son portefeuille titres

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 154 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole CIB s'élevait à près de 34 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 37 millions d'euros.

◆ C – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de Change

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 154 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

◆ D – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de disponibilité et de prix de la liquidité

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 155 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2022, le Groupe Crédit Agricole CIB affiche un ratio LCR moyen sur 12 mois (*Liquidity Coverage Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 123%, un niveau supérieur au plancher réglementaire de 100%.

Les notations du Groupe selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3 [perspective stable], A+ [perspective stable] et AA- [perspective stable] au 30 juin 2022.

◆ E – Toute variation significative dans la valeur des participations pourrait impacter les résultats de Crédit Agricole CIB

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 155 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

Au 31 décembre 2021, la valeur d'inventaire des titres de participation de Crédit Agricole CIB s'élevait à environ 0,2 milliard d'euros, notamment sur Crédit Agricole Egypt.

◆ F – Crédit Agricole CIB est exposé à certaines variations de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt global (RTIG) ou le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire. Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés, les fonds propres ou la rentabilité de Crédit Agricole CIB.

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux global sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la prépondérance des prêts et dépôts à taux variable, et de la règle d'adossement en taux de chaque financement clientèle auprès de la Trésorerie. Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations, de la modélisation des passifs non rémunérés et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Crédit Agricole CIB est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Les taux d'intérêt étaient négatifs depuis plusieurs années, ce qui avait conduit Crédit Agricole CIB à mettre en place des *floors* à l'actif comme au passif : les contrats à taux révisables (avec *floor*) du *banking book* devenaient des contrats au taux fixe de 0%. Avec l'augmentation des taux, ces mêmes contrats, lorsque leur *floor* est dépassé, sont à nouveau traités comme des contrats à taux révisables. Le caractère asynchrone du passage de taux fixe à taux variable à l'actif et au passif crée du risque de taux. Par ailleurs, ces contrats à taux désormais révisables pouvaient être indexés sur des indices différents (par ex : BOR3 mois pour les actifs, *overnight* pour les passifs), ce qui génère à nouveau du risque de base.

Crédit Agricole CIB pourrait perdre 228 millions d'euros de revenus en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base sur toute l'année, hors TLTRO, soit une sensibilité de 3,85% pour un PNB de référence de 5 913 millions d'euros en 2021. Sur la base de ces mêmes calculs de sensibilité, la valeur actuelle nette de la perte encourue au titre des dix prochaines années en cas d'une variation défavorable uniforme de 200 points de base de la courbe des taux représente 1,10% soit 323 millions d'euros des fonds propres comptables de Crédit Agricole CIB.

4.3. RISQUES OPÉRATIONNELS

Les actifs pondérés spécifiques à ces risques s'élèvent à 22,1 milliards d'euros au 30 juin 2022.

- ◆ **A – Crédit Agricole CIB est exposé aux risques de non-conformité et aux risques juridiques**

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de fraude

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 155 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés, risque résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 156 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

- ◆ **B – Crédit Agricole CIB est exposé à d'autres risques opérationnels dont les risques de Sécurité des Systèmes d'Information**

Les autres risques opérationnels comprennent les risques de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, hors fraude déjà couverte par le point A. Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole CIB se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » représente 34 % des pertes opérationnelles, la catégorie « Pratiques en matière d'emploi » représente 10 % des pertes opérationnelles et la catégorie « Clients et pratiques commerciales » en représente 3 %. Finalement, le type d'incident « Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes » a représenté 1 % des pertes opérationnelles. Le solde des pertes opérationnelles est constitué par les événements liés à la fraude couverte dans le A.

La mise en œuvre des sanctions européennes, américaines et britanniques dans le cadre du conflit Russie/Ukraine, est un enjeu opérationnel fort, avec une volumétrie exceptionnelle de sanctions.

Les risques liés à la Sécurité des Systèmes d'Information sont devenus une priorité non pas en raison de l'historique observé des

pertes (appartenant à la catégorie « dysfonctionnements de l'activité et des systèmes » mentionnée ci-dessus), mais de l'émergence de nouvelles formes de risques. Crédit Agricole CIB est confronté au cyber-risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), des processus et des utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, à leurs employés, partenaires et clients.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole CIB dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts, et générer des coûts significatifs.

La hausse des coûts de l'énergie a entraîné des difficultés de certains fournisseurs pour les prestations externalisées.

Crédit Agricole CIB est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole CIB a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole CIB pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients.

L'adoption par Crédit Agricole CIB d'une politique étendue de télétravail et la revue du plan de continuité d'activité en conséquence, permet de gérer la persistance (dans des proportions moindres et variables selon les entités du réseau) de la crise sanitaire sans fragilité opérationnelle avérée. Les risques psycho-sociaux sont suivis avec vigilance.

Finalement, le risque climatique est facteur de risque opérationnel. Ses impacts en matière de réputation sont encadrés de longue date par les politiques sectorielles. Mais d'autres enjeux opérationnels apparaissent avec le développement des transactions dites « vertes » ou « durables » et les engagements pris par Crédit Agricole CIB qui, s'ils n'étaient pas atteints, pourraient générer un risque de réputation (adhésion à la *net zero banking alliance* via le Groupe Crédit Agricole notamment).

4.4. RISQUE BUSINESS

- ◆ **A- Des conditions économiques et financières défavorables pourraient exposer Crédit Agricole CIB à un risque systémique qui impacterait ses activités et sa situation financière**

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole CIB est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 41 % du produit net bancaire de Crédit Agricole CIB a été réalisé en France, 30 % dans le reste de l'Europe et 29 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole CIB intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole CIB, ce qui pourrait réduire ses revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients, générant des charges additionnelles en coût du risque pour Crédit Agricole CIB ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole CIB ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les

activités de Crédit Agricole CIB les plus exposées au risque de marché ;

- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient intervenir si la conjoncture se détériorait ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole CIB, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

D'autre part, les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale.

Par ailleurs, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays (dont la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis) peuvent avoir des répercussions économiques et financières étendues. Le conflit a exacerbé l'instabilité des marchés mondiaux, avec un impact négatif sur les indices boursiers, l'augmentation des prix des matières premières (en particulier le pétrole, le gaz et les produits agricoles tels que le blé), l'aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des coûts de production et des pressions inflationnistes supplémentaires, au-delà de celles déjà observées sur le premier semestre 2022. Ces conditions difficiles pour l'économie mondiale et les marchés financiers pourraient avoir des effets négatifs significatifs sur le groupe Crédit Agricole CIB et ses clients et notamment sur le coût du risque. Ces conditions peuvent se poursuivre ou s'aggraver au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

Dans ce contexte, la Commission européenne a revu à la baisse en juillet 2022 ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 2,6% pour la zone euro et 2,4 % pour la France et la probabilité d'un scénario de coupure totale de l'approvisionnement en gaz russe est très élevée, elle coûterait alors des points de croissance (malgré, à terme, l'accélération des investissements publics et privés en matière de défense et de transition énergétique et la réduction de la dépendance énergétique à la Russie). En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie et de la guerre sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de Crédit Agricole CIB. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

- Une baisse des revenus ;
- Une dégradation du coût du risque résultant de perspectives macroéconomiques moins favorables et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs ;
- Un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole CIB ;

- Des actifs pondérés par les risques (*Risk Weighted Assets* ou *RWA*) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de Crédit Agricole CIB (et notamment son ratio de solvabilité) ;
- Et une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole CIB (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients *corporates* sur les lignes de crédit.

La diversification des métiers de Crédit Agricole CIB et les initiatives d'investissement engagées ont permis de limiter ces risques : le premier semestre 2022 montre que certains métiers ou secteurs prennent le relais lorsque d'autres sont plus en retrait. C'est le cas tant au sein des activités de la banque de marché et d'investissement avec un très bon dynamisme des métiers de couverture de taux, de change qui ont bénéficié de la forte volatilité des marchés sur la période ainsi qu'avec la croissance des activités *Equity*, mais également pour les activités de banque commerciale qui a bénéficié des très bons résultats du métier *International Trade Banking*.

Toutefois, les secteurs économiques sur lesquels Crédit Agricole CIB intervient ont été touchés de manière diverse par le contexte sanitaire et économique. Ceux sur lesquels les dégradations de profil de risque sont les plus marquées regroupent : le secteur maritime (notamment les ports, bulkers, croisières, tankers), qui représente 2,7 % des expositions de Crédit Agricole CIB, l'aéronautique (en particulier les compagnies aériennes), qui représente 3,3% des expositions, l'immobilier (et notamment les hôtels) représentant 4,4 % des expositions, le secteur Pétrole & gaz (Oil services, offshore) représentant 8,9% des expositions et le secteur automobile (loueurs) représentant 3,0% des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022.

La dégradation de profil de risque sur les différents secteurs cités ci-dessus ainsi que la dégradation de la notation des contreparties russes dans le contexte du conflit entre la Russie et l'Ukraine se traduisent notamment par du coût du risque pour Crédit Agricole CIB et des emplois pondérés supplémentaires reflétant une baisse des notations internes de crédit des clients. Ces deux facteurs conjugués réduisent la rentabilité de Crédit Agricole CIB. L'année 2020, marquée par la crise Covid avait ainsi été caractérisée par un coût du risque très élevé (824 millions d'euros pour la banque de financement et d'investissement sur l'année) ; l'année 2021 avait enregistré un coût du risque beaucoup plus faible (49 millions d'euros pour la banque de financement et d'investissement). En matière d'emplois pondérés, l'année 2020 avait enregistré une hausse des emplois pondérés au titre des baisses de notations pour +5,4 milliards d'euros, cet impact s'est élevé à +2,2 milliards d'euros sur l'année 2021. Sur le premier semestre 2022, les notations internes de crédit des clients de Crédit Agricole CIB ont été sensiblement affectées par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, en particulier par les conséquences du conflit en Ukraine. Ainsi, Crédit Agricole CIB a enregistré un coût du risque de -202 millions d'euros au sein de la Banque de financement et d'investissement, dont -376 millions d'euros sur les clients russes (et dont -304 millions d'euros sur les encours performants, *Stages 1&2*), tandis que les emplois pondérés ont enregistré une hausse de +5,5 milliards d'euros liée aux impacts du conflit Russie-Ukraine et en particulier les dégradations de notation des contreparties russes ainsi que sur les risques de marché.

Au-delà de la crise liée à la Covid-19 et du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les opérations de Crédit Agricole CIB pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et

sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif provenant d'autres sources :

- les effets d'une gestion complexe des taux par les banques centrales face aux différents enjeux : la montée de l'inflation, le risque de la voir encore accélérer et rester sur un niveau durablement élevé, la crise politique italienne qui a fait bondir le *spread* (l'écart) entre les taux allemands et italiens, la lutte « anti-fragmentation » afin de prévenir une nouvelle crise de la dette en zone euro etc. génèrent des incertitudes et pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité ;
- le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, tensions au Moyen Orient, en Europe de l'Est, tensions avec la Chine autour de Taiwan, crises sociales ou politiques à travers le monde, etc. ;
- en Italie, la crise politique entamée amène de multiples interrogations sur ses possibles conséquences économiques, notamment sur la poursuite ou l'arrêt du programme de réformes économiques importantes entamées sous le précédent mandat, sur un risque sur l'équilibre de l'Union européenne, le pays étant la troisième économie de l'UE. Ceci pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble du marché européen ;
- en France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social (contestations face à certaines réformes, mesures de protection du pouvoir d'achat jugées insuffisantes,...) qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité du crédit.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de Crédit Agricole CIB pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

- ♦ B- Des évolutions législatives et réglementaires défavorables pourraient exposer Crédit Agricole CIB à un risque systémique qui affecterait la conduite de ses activités et ses résultats

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 158 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

- ♦ C- Crédit Agricole CIB pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son plan à moyen terme, l'exposant à un risque stratégique

Le 22 juin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé son plan à moyen terme à horizon 2025 (le « Plan à Moyen Terme 2025 »).

Le Plan à Moyen Terme 2025 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses et à la rentabilité. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole CIB sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

A titre d'exemple, le pôle Grandes Clientèles de Crédit Agricole S.A. qui inclut le métier de la BFI de Crédit Agricole CIB a pour objectif à fin 2025 de réaliser un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) des revenus compris entre 4 et 5%, pour une rentabilité supérieure à 14%. La BFI de Crédit Agricole CIB a également pour objectif de maintenir un coefficient d'exploitation bas, inférieur à 55% (hors contribution au Fonds de Résolution Unique).

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative, comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes activités de Crédit Agricole CIB. Le Plan à Moyen Terme 2025 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

Si Crédit Agricole CIB ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan à Moyen Terme 2025, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière significative.

4.5. RISQUE CLIMATIQUE

- ♦ Crédit Agricole CIB est exposé aux risques induits par les changements climatiques.

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 159 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

4.6. RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Ce Facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2021 (cf. page 160 du DEU 2021 de Crédit Agricole CIB).

5. GESTION DES RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit ;
- les risques financiers ;
- les risques opérationnels, dont font partie les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Document d'enregistrement universel de 2021, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (pages 162 à 202).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2022 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

5.1. RISQUES DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Document d'enregistrement universel 2021, de la page 176 à 186.

Concentrations

♦ Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (nets de garanties crédit export, hors UBAF) au 30 juin 2022 (soit 436 milliards d'euros contre 418 milliards d'euros au 31 décembre 2021) se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2022	31.12.2021
Autres pays d'Europe de l'Ouest	29,59%	28,74%
France	23,04%	28,49%
Amérique du nord	17,96%	16,72%
Asie (Hors Japon)	11,78%	11,81%
Japon	9,49%	5,80%
Afrique et Moyen-Orient	4,60%	4,57%
Amérique Latine	2,12%	2,09%
Autres pays d'Europe	1,42%	1,76%
Autres et supranationaux	0,00%	0,00%

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

♦ Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

Au 30 juin 2022, les crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 436 milliards d'euros (515 milliards d'euros bruts) contre 418 milliards d'euros à fin 2021.

Leur ventilation par filière économique se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2022	31.12.2021
Banque	21,09%	20,27%
Divers	16,70%	16,52%
Dont Titrisations	9,46%	9,05%
Pétrole et Gaz	8,93%	8,81%
Autres activités financières (non bancaires)	6,52%	6,34%
Électricité	5,45%	4,71%
Immobilier	4,35%	4,46%
Industrie lourde	3,64%	3,33%
Télécom	3,36%	2,65%
Aéronautique/Aérospatial	3,31%	3,56%
Automobile	3,01%	3,23%
Autres industries	2,77%	2,78%
Maritime	2,66%	2,59%
Informatique/Technologies	2,44%	2,14%
Production & Distribution de biens de consommation	2,33%	2,65%
Autres Transports	2,25%	2,21%
Assurance	2,24%	2,15%
BTP	2,11%	1,95%
Santé/Pharmacie	1,77%	1,67%
Agroalimentaire	1,50%	1,43%
Services non marchands/ Secteur public/Collectivité	1,33%	1,47%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,11%	1,40%
Utilities	0,40%	2,89%
Média/Édition	0,40%	0,50%
Bois/Papier/Emballage	0,34%	0,29%
Total	100,00%	100,00%

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

◆ Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

◆ Application de la norme IFRS 9

Les principes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit loss* - ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (§ risque de crédit) qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir d'une part, sur toute la durée de vie d'autre part, ou encore pour déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des facteurs de réduction des risques et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *forward looking central* permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le *forward looking local* qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales de Crédit Agricole CIB.

Pour la construction du « *forward looking central* », le Groupe s'appuie sur quatre scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A. qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, adverse modéré et favorable). Les modèles quantitatifs permettant d'évaluer l'impact des données macro-économiques sur l'évolution des ECL sont également utilisés dans les stress tests internes et réglementaires.

Les variables économiques actualisées trimestriellement contiennent les facteurs ayant un effet sur les principaux portefeuilles du Groupe (exemple : évolution du PIB France et pays de la zone euro, taux de chômage France et Italie, investissement des ménages, prix du pétrole etc.).

Les perspectives économiques et les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont examinés trimestriellement par le Comité de coordination IFRS 9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le processus IFRS 9.

Le scénario central utilisé dans les modèles de prévision du « *forward looking* » central du Groupe et de ses entités peut être résumé de la manière suivante :

Le nouveau scénario central d'Eco 2022 présente à la fois des signaux négatifs et positifs. Au titre des perspectives négatives, la pression inflationniste se poursuit principalement sur les prix de l'énergie. On note une hausse de l'inflation +4,2% en France et +7,6% aux USA en 2022.

Le choc inflationniste est considéré comme conjoncturel avec un retour à la normale en 2023.

Malgré ce contexte, les prévisions économiques font état d'une nette amélioration des perspectives sur le chômage en zone Euro, avec un niveau exceptionnellement bas pour la France, 7,5%. Les PIB de la zone Euro et des USA retrouvent leur niveau d'avant crise grâce à des taux de croissance soutenus en 2022 (3% pour les USA et la zone Euro). Les marchés action et immobilier sont également en nette progression dans le scénario central.

◆ Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la note 3 des états financiers au 30 juin 2022.

5.2. RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 187 à 193 du Document d'enregistrement universel 2021.

MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution significative au cours du premier semestre 2022.

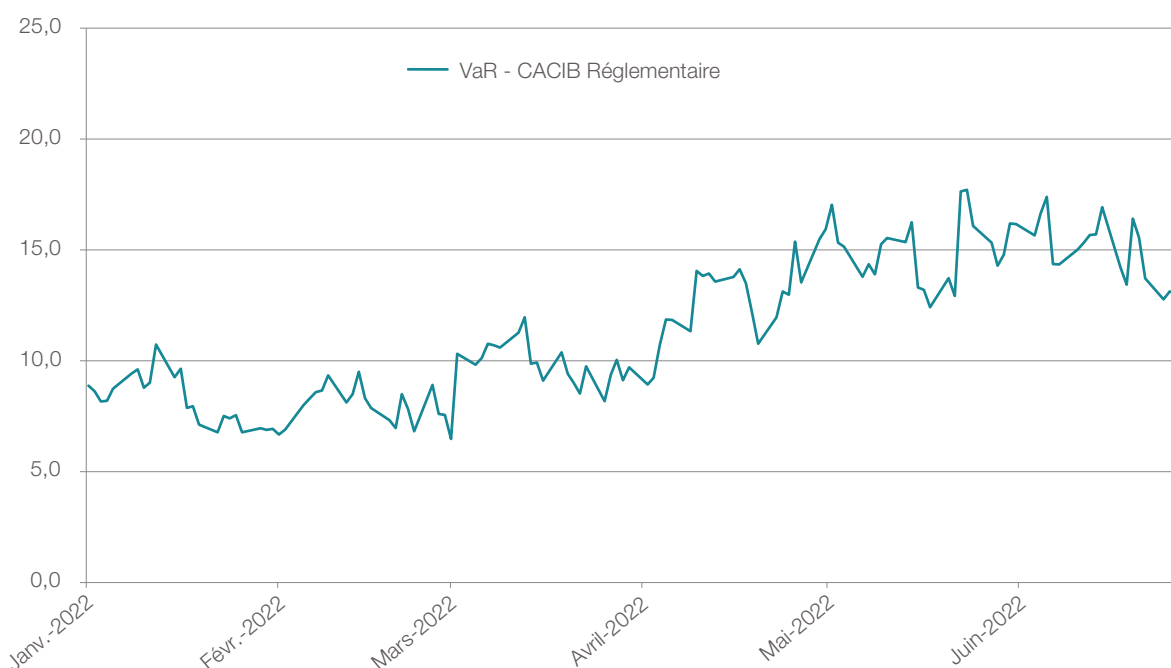
EXPOSITION (MESURE DE LA VALUE AT RISK (VAR))

► Mesure de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1^{er} semestre 2022

En millions d'euros	Premier semestre 2022				31.12.2021
	Fin de période	Minimum	Moyenne	Maximum	
Total VaR	13	6	11	18	9
Effet de compensation	(9)	(4)	(7)	(11)	(7)
Taux	10	5	8	13	6
Action	2	1	2	5	2
Change	3	1	2	4	4
Commodities	0	0	0	1	0
Crédit	6	3	5	8	3

ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VAR DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

► VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1^{er} semestre 2022 (en millions d'euros)



La VaR réglementaire à la fin du premier semestre 2022 s'élève à 13 millions d'euros.

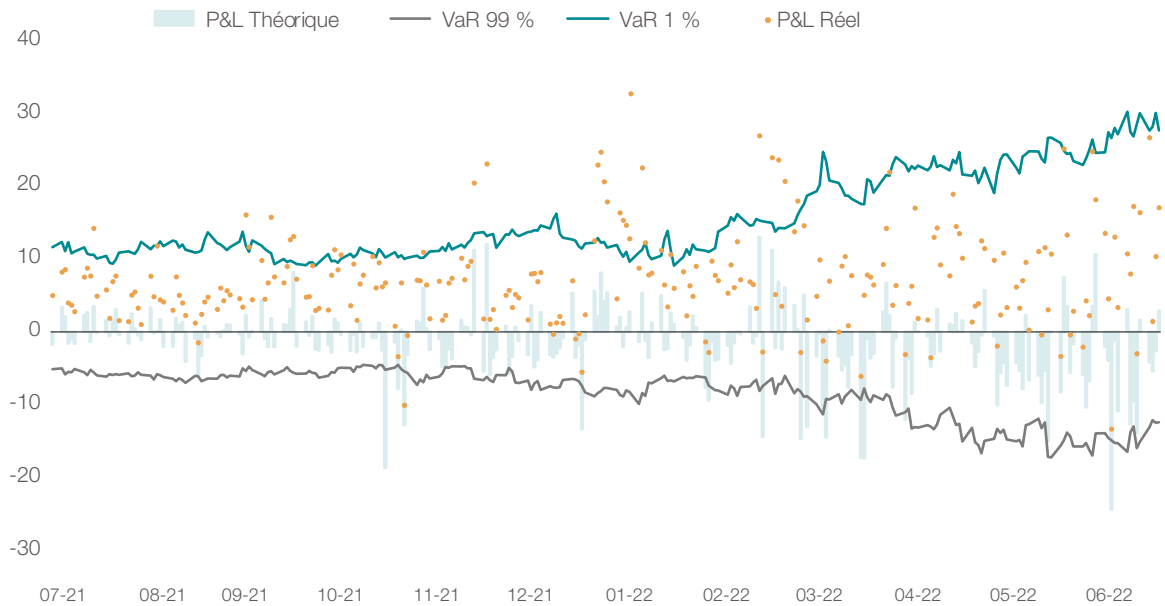
Sur le premier semestre 2022 la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus étroite qu'au cours de l'année 2021, le maximum a été atteint à 17,7 millions d'euros le 26 mai 2022.

La forte hausse de la VaR au cours de la période est principalement expliquée par la volatilité accrue des marchés en raison notamment de la guerre en Ukraine et des sanctions économiques en résultant, de la hausse de l'inflation et des différentes mesures prises par les Banques Centrales. La hausse est principalement imputable aux périmètres taux et crédit, comme l'atteste le tableau ci-dessus.

La moyenne sur le semestre de la VaR réglementaire est à 11,4 millions d'euros, en nette hausse par rapport à sa moyenne de l'année 2021 à 7,8 millions d'euros.

BACKTESTING DE LA VAR

► **Backtesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022 (en millions d'euros – état Pilier 3 - MR4)**



À fin juin 2022, on relève sur un an glissant d'historique, 15 exceptions de *Backtesting* (considérées dans la détermination des fonds propres) avec des pertes du P&L théorique - P&L théorique correspond au P&L dû uniquement aux variations des données de marché - supérieures à la VaR, dont 10 sur le premier semestre 2022.

Ces exceptions sont essentiellement dues aux fortes et diverses variations des données de marché qui ont été observées depuis le quatrième trimestre 2021 en lien avec l'environnement macro-économique / tensions inflationnistes et de crise systémique avec la guerre en Ukraine. Ces événements ont beaucoup contribué à l'augmentation de la VaR depuis mars 2022.

ÉVOLUTION DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE STRESSÉE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2022

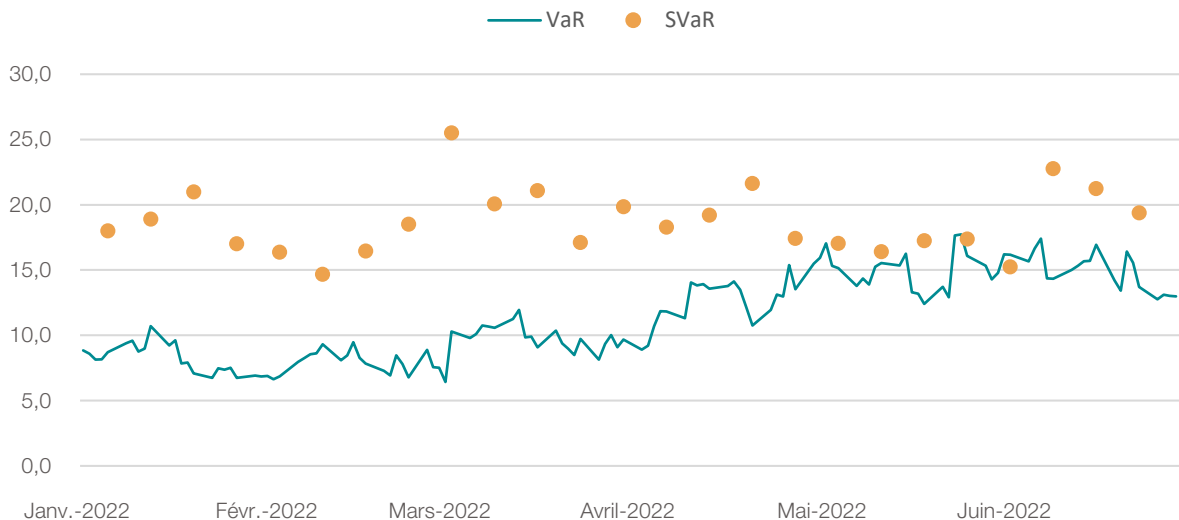
Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2022.

Le graphique ci-dessous expose l'évolution de la VaR et de la VaR stressée réglementaires de Crédit Agricole CIB sur le premier semestre 2022.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2022 à 18,7 millions d'euros, stable par rapport à l'année 2021, et avec une plage de variation plus étroite comme en atteste le tableau de statistiques ci-dessous.

À fin juin, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 1,4.

► **VaR stressée réglementaire S1-2022 (en M€)**



En millions d'euros	Premier semestre 2022				31.12.2021
	Fin de période	Minimum	Moyenne	Maximum	
VaR réglementaire Stressée	19	15	19	25	17

AUTRES INDICATEURS

► Exigences en fonds propres liées à l'IRC (Incremental Risk Charge)

En millions d'euros	30.06.2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2021
IRC	207	153	250	196	188

► Exigence de fonds propres liés à la CVA

En millions d'euros	30.06.2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2021
CVA	393	316	393	353	316

► Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

En millions d'euros	30.06.2022	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2021
Prudent Valuation	915	772	915	831	772
dont au titre des Activités de Marché	701	538	701	617	538

AUTRES RISQUES FINANCIERS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 193 à 197 du Document d'enregistrement universel 2021 et n'ont pas connu d'évolution significative.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Le risque de taux d'intérêt global (RTIG) ou le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire.

Les objectifs et politique, Gestion du risque, et la méthode de mesure du risque de taux d'intérêt global sont présentés pages 193 et 194 du Document d'enregistrement universel de 2021.

◆ Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux d'intérêt global sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle d'adossement en taux de chaque financement clientèle auprès de la Trésorerie.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations, de la modélisation des passifs non rémunérés et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le Groupe est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre de limites d'exposition en gaps et en Valeur Actuelle Nette (VAN) toutes devises définies par Crédit Agricole S.A.

Les impasses de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, une impasse positive représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2022 traduisent ainsi une exposition de la Banque à une baisse des taux d'intérêt au-delà de la première année.

En milliards d'euros	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	(3,89)	(0,13)	0,00
Impasse moyenne Euro	9,03	1,46	(0,26)

A noter que sur la première et la deuxième année, l'impasse moyenne EUR intègre la modélisation à taux fixe d'une quote-part des tirages TLTRO III.

RISQUES DE CHANGE

Le risque de change représente le risque financier lié à l'évolution défavorable du cours des parités de devises sur le marché des changes. Il s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures et de manière différenciée entre risque de change structurel et opérationnel. Les risques de change structurel et opérationnel sont décrits à la page 195 du Document d'enregistrement universel de 2021 et n'ont pas significativement évolué sur le premier semestre 2022.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

À fin juin 2022, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 155 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 126 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Conformément à la demande du régulateur, ces éléments sont désormais publiés trimestriellement depuis le 31 mars 2018.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 123 % à fin juin 2022. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL ET DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie. La note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture. Les trois types de couvertures (couverture de juste

valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le Document d'enregistrement universel de 2021 en pages 196 et 197.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

En millions d'euros	30.06.2022		
	1 à 5 ans	≥ 5 ans	TOTAL
Flux à payer	0	0	0
Flux à recevoir	1 077	587	1 888

5.3. RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels ont fait l'objet d'une taxonomie établie au niveau Groupe Crédit Agricole et déclinée pour Crédit Agricole CIB qui est présentée en préambule de la partie « Facteurs de Risque ». Les pertes opérationnelles de Crédit Agricole CIB restent très limitées dans un contexte de crise sanitaire géopolitique et d'incertitude économique : le montant global enregistré au 30 juin 2022 s'élève en date de détection à 9,2 millions d'euros (hors risque frontière crédit), dont 7,2 millions pour la Banque de financement et d'investissement.

Pas d'incident à conséquence financière significative lié au Covid ni à la crise en Ukraine sur le semestre. Le maintien dans le temps du dispositif de crise reste un sujet de vigilance et un point d'attention fort.

La banque poursuit ses efforts pour conserver et adapter son pilotage rapproché de ses risques opérationnels :

- mise en place du RCSA (*Risk & Controls Self-Assessment*) en continu,
- déploiement d'un registre de contrôles opérationnels,
- mise à jour des contrôles de supervision,
- travaux sur les nouveaux risques (climatiques en particulier),
- implication dans la maîtrise des externalisations et mutualisations intra Groupe à la lumière des guidelines de l'EBA et pour répondre aux besoins de la banque.

Ce dispositif de management des risques opérationnels et son évolution justifient une cotation nette « acceptable » du risque opérationnel de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, l'indicateur d'appétence des risques « coût du risque opérationnel comptabilisé du trimestre / Produit net bancaire du trimestre » s'établit à 0,26 %, pour une tolérance de 4 %.

5.4. ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2021.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, les seules évolutions se trouvent :

- aux cinquième, huitième et onzième alinéas du paragraphe « Euribor/Libor et autres indices »,
- aux troisième et quatrième alinéas du paragraphe « SSA Bonds »,
- aux deux derniers alinéas du paragraphe « Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") ».

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

♦ Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'*US Attorney Office* du District de Columbia (USAO) et le *District Attorney* de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

♦ Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermina-

tion du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'*Attorney General* de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 17 mars 2022 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4 465 701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187 012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CACIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« *Sullivan* » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« *Lieberman* » pour le Libor), l'action de groupe « *Lieberman* » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité : après une période de suspension de la procédure pendant plusieurs années, le tribunal de New York a, le 17 juin 2022, réactivé la procédure et donné un délai aux plaignants afin de préciser leurs demandes. S'agissant de l'action de groupe « *Sullivan* », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une « *motion to dismiss* » visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines

à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure. Cet accord prévoit le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, somme qui n'affectera pas les comptes de l'exercice 2022 comme étant couverte dans les provisions pour litiges enregistrées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole. Cet accord ne comporte au demeurant aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Cet accord doit encore être définitivement homologué par le tribunal de New York, sans doute dans le courant du dernier trimestre 2022.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première motion *to dismiss* présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, et doit être encore définitivement homologué par le tribunal de New York, sans doute à la fin de l'année 2022.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

♦ Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « *motions to dismiss* » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. La demande des plaignants aux fins de voir annuler le jugement est désormais complète et une décision de la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit est attendue.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020, les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

◆ O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O' Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US *Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US *Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « *motion to dismiss* » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O' Sullivan I* ». Le 28 mars 2019, le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020, la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Le 28 juillet 2021, le Tribunal a sursis à statuer sur l'action « *O' Sullivan I* » en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire *Freeman v. HSBC Holdings, PLC*, n° 19-3970 (2d. Cir.). (Les affaires « *O' Sullivan II* » et « *Tavera* » ont été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel).

◆ Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« *Putnam Bank* ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'*US District Court Southern District of New York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019, une action similaire (« *Livonia* ») a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019, une troisième action de groupe (« *Hawai Sheet Metal Workers retirement funds* ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une « *Consolidated Class Action Complaint* ».

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « *motion to dismiss* » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « *motion to dismiss* » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings Inc et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc.

Le 14 février 2022, le Second Circuit a rejeté l'appel.

DYJ Holdings n'a pas fait appel du rejet de sa plainte devant la Cour suprême dans le délai légal, ainsi l'affaire est close.

◆ Dépendances éventuelles

Crédit Agricole CIB n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.5. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Par rapport au Document d'enregistrement universel au 31 décembre 2021, les principaux développements liés à la gestion des risques de non-conformité sont les suivants :

- L'adaptation du dispositif pour gérer les conséquences de la crise Russie/Ukraine, notamment l'émergence de programmes conséquents de sanctions internationales à l'encontre de la Russie.
L'une des composantes majeures de la réaction de la communauté internationale à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a consisté en la mise en place très rapide de sanctions d'une ampleur exceptionnelle à l'encontre d'individus, d'entreprises, d'institutions financières, de secteurs économiques et de l'État russe. L'émergence soudaine de ces nouveaux programmes de sanctions, leur portée très large et le caractère immédiat de leur application (ou dans un horizon de temps très court) ont été gérés de manière appropriée par la Banque, par l'intermédiaire d'adaptations significatives du dispositif de la fonction Conformité :
 - une allocation accrue des ressources des équipes de la Conformité sur la crise Russie/Ukraine afin d'analyser en temps réel les impacts pour les activités de la Banque des nouveaux programmes de sanctions, de répondre aux nombreuses sollicitations liées à ce nouveau contexte et de permettre l'identification immédiate des clients de la Banque pouvant être impliqués par ces nouvelles sanctions, directement ou par contamination ;
 - une mobilisation, dès les premiers jours, des membres de la Direction et des principales fonctions de la Banque dans le cadre d'une cellule de crise quotidienne ;
 - une relation soutenue avec la Direction Générale du Trésor ou autres autorités, consultées systématiquement afin de valider le statut de certains clients pouvant porter à interprétation ;
 - une attention particulière à la mise en œuvre de gel ou blocage de flux ou de comptes, conformément aux nouveaux programmes de sanctions et aux confirmations reçues de la part de la Direction Générale du Trésor.
- La création au sein de la Conformité d'une équipe dédiée à la Conformité Finance Durable/ESG, en charge de :
 - conseiller et échanger en interne avec les métiers et autres directions de la Banque sur les sujets réglementaires liés aux enjeux ESG ;
 - participer à l'émission de recommandations sur les transactions/clients classés « sensibles » ;
 - assurer la veille réglementaire ESG et participer à la mise en place et au déploiement de formations sur les sujets ESG.
- Au niveau de CA Indosuez, la Ligne Métier Conformité Asset Management a été créée pour accompagner la forte croissance de l'activité Asset Management. Elle a pour rôle de superviser l'ensemble des quatre entités de gestion d'actifs sur le plan de la Conformité : CA Indosuez Gestion, CA Indosuez Wealth Asset Management, CFM Gestion et CA Indosuez Finanziaria.

6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Figure dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2021 de Crédit Agricole CIB une synthèse des indicateurs clé du Pilier 3. L'intégralité du Pilier 3 sera présentée dans un document dédié qui sera publié en septembre 2022.

Au 30 juin 2022, le ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) phasé de Crédit Agricole CIB s'établit à 10,86 %, en baisse de -0,82 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2021. Cette baisse sur le premier semestre 2022 s'explique principalement par les impacts du conflit Russie-Ukraine (environ -40 points de base) sur les dégradations de notation des contreparties russes ainsi que sur les risques de marché.

Crédit Agricole CIB affiche un coussin de 2,96 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP, fixée à 7,90 %. Le ratio CET 1 non phasé atteint 10,65 %.

Le ratio Tier 1 phasé au 30 juin 2022 est de 17,25 % en baisse de -0,73 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2021. Le ratio Tier 1 non phasé est en baisse de -0,43 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2021, à 17,04 %.

Le ratio Total Capital phasé atteint 20,38 % au 30 juin 2022, en baisse de -0,58 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2021.

Les emplois pondérés s'élèvent à 143,7 milliards d'euros au 30 juin 2022 (contre 133,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021), dont 111,5 milliards d'euros au titre des risques de crédit et de contrepartie (102,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021), 10,1 milliards d'euros au titre des risques de marché (9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021) et 22,1 milliards d'euros au titre des risques opérationnels (22,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Le ratio de levier phasé s'établit à 3,57 % à fin juin 2022 par rapport à une exigence de 3,00 %.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 123 % à fin juin 2022. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

2

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2022

2

1. CADRE GÉNÉRAL..... 32

1.1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE AND INVESTMENT BANK 32

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS..... 33

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT 33
2.2. RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES..... 34
2.3. BILAN ACTIF 35
2.4. BILAN PASSIF 35
2.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 36
2.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 38

3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS..... 39

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES
DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET
ESTIMATIONS UTILISÉES..... 39
NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET
ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE40
NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT 42
NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS
ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN
CAPITAUX PROPRES..... 52
NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES..... 58
NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN60
NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE
GARANTIE ET AUTRES GARANTIES..... 67
NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS
FINANCIERS 68

NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
ET INFORMATIONS DIVERSES 68

NOTE 10 : PARTIES LIÉES 77

NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022.. 78

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2022..... 79

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

NOMS COMMERCIAUX

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB – CACIB

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex - France

IMMATRICULATION

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

CODE NAF

6419 Z (APE)

CODE LEI

1VUV7VQFKUOQSJ21A208

FORME JURIDIQUE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts. La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

CAPITAL SOCIAL

EUR 7 851 636 342

OBJET SOCIAL (ART. 3 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
 - la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
 - le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
 - la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code monétaire et financier et de tout texte subséquent ;
- de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;
- d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	3 103	4 933	2 431
Intérêts et charges assimilées	4.1	(1 209)	(1 556)	(800)
Commissions (produits)	4.2	855	1 662	813
Commissions (charges)	4.2	(383)	(721)	(389)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 091	1 501	903
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		(2 687)	480	405
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		3 778	1 021	498
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	19	32	24
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		2	17	12
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		17	15	12
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	5	8	4
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	76	117	62
Charges des autres activités	4.6	(46)	(63)	(29)
Produit net bancaire		3 511	5 913	3 019
Charges générales d'exploitation	4.7	(2 084)	(3 474)	(1 866)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(117)	(221)	(109)
Résultat brut d'exploitation		1 310	2 218	1 044
Coût du risque	4.9	(200)	(54)	(38)
Résultat d'exploitation		1 110	2 164	1 006
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(2)	(39)	(37)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.5	-	-	-
Résultat avant impôt		1 108	2 125	969
Impôts sur les bénéfices	4.11	(239)	(432)	(181)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		1	7	5
Résultat net		870	1 700	793
Participations ne donnant pas le contrôle		4	9	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		866	1 691	789
Résultat par action (en euros) ¹	6.8	2,30	4,75	2,26
Résultat dilué par action (en euros) ¹	6.8	2,30	4,75	2,26

¹ Correspond au résultat par action y compris Résultat net des activités abandonnées

2.2. RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Résultat net		870	1 700	793
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	155	126	34
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	777	(18)	(38)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	(15)	30	9
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	917	138	5
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(233)	(23)	4
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	684	115	9
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	481	570	240
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(8)	(7)	(19)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(1 769)	(549)	(265)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	(1 296)	14	(44)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	458	144	73
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(838)	158	29
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(154)	273	38
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		716	1 973	831
Dont part du Groupe		709	1 962	828
Dont participations ne donnant pas le contrôle		7	12	3

¹ Le montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables est détaillé dans la note 4.12.

2.3. BILAN ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2022	31.12.2021
Caisse, banques centrales		73 119	65 067
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	290 999	250 740
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		290 622	250 376
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		377	364
Instruments dérivés de couverture		2 598	1 323
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	11 738	13 428
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		11 388	13 081
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		350	347
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	244 099	239 071
Prêts et créances sur les établissements de crédit		36 987	43 600
Prêts et créances sur la clientèle		174 661	165 830
Titres de dettes		32 451	29 641
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		132	7
Actifs d'impôts courants et différés		1 283	1 102
Comptes de régularisation et actifs divers		55 120	26 660
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		13	10
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		1	1
Immobilisations corporelles		919	829
Immobilisations incorporelles		446	420
Écarts d'acquisition	6.5	1 079	1 063
TOTAL DE L'ACTIF		681 546	599 721

2.4. BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2022	31.12.2021
Banques centrales		219	1 224
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	290 303	247 587
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		264 910	221 904
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		25 393	25 683
Instruments dérivés de couverture		2 710	1 202
Passifs financiers au coût amorti	6.4	304 334	289 788
Dettes envers les établissements de crédit		70 004	78 442
Dettes envers la clientèle		169 435	159 578
Dettes représentées par un titre		64 895	51 768
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(111)	9
Passifs d'impôts courants et différés		2 147	2 106
Comptes de régularisation et passifs divers		49 063	25 851
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		11	9
Provisions techniques des contrats d'assurance		9	9
Provisions	6.6	1 121	1 337
Dettes subordonnées	6.7	4 156	4 079
Total dettes		653 962	573 201
Capitaux propres		27 584	26 520
Capitaux propres part du Groupe		27 467	26 400
Capital et réserves liées		18 433	17 333
Réserves consolidées		8 187	7 238
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(19)	138
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		866	1 691
Participations ne donnant pas le contrôle		117	120
TOTAL DU PASSIF		681 546	599 721

2.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres
	Capital	Prime et Réserves conso- liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comp- tabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comp- tabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>En millions d'euros</i>										
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2021 Publié	7 852	11 155	-	3 610	22 617	547	(680)	(133)	-	22 484
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC ¹	-	30	-	-	30	-	-	-	-	30
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2021	7 852	11 185	-	3 610	22 647	547	(680)	(133)	-	22 514
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	3 260	3 260	-	-	-	-	3 260
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2021	-	-	-	(131)	(131)	-	-	-	-	(131)
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2021	-	(1 024)	-	-	(1 024)	-	-	-	-	(1 024)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(1 024)	-	3 129	2 105	-	-	-	-	2 105
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(9)	-	-	(9)	29	10	39	-	30
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(9)	-	-	(9)	-	9	9	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1 ^{er} semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	789	789
Autres variations	-	4	-	-	4	-	-	-	-	4
Capitaux propres au 30 juin 2021	7 852	10 156	-	6 739	24 747	576	(670)	(94)	789	25 442
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2 nd semestre 2021	-	-	-	(177)	(177)	-	-	-	-	(177)
Dividendes versés au 2 nd semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	2	-	-	2	-	-	-	-	2
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	2	-	(178)	(176)	-	-	-	-	(176)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	10	-	-	10	129	103	232	-	242
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	9	-	-	(9)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2 nd semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	902	902
Autres variations	-	(10)	-	-	(10)	-	-	-	-	(10)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	7 852	10 158	-	6 561	24 571	705	(567)	138	1 691	26 400
Affectation du résultat 2021	-	1 691	-	-	1 691	-	-	-	(1 691)	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	7 852	11 849	-	6 561	26 262	705	(567)	138	-	26 400
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 Retraité	7 852	11 849	-	6 561	26 262	705	(567)	138	-	26 400
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	1 100	1 100	-	-	-	-	1 100
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2022	-	-	-	(196)	(196)	-	-	-	-	(196)
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2022	-	(553)	-	-	(553)	-	-	-	-	(553)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(553)	-	904	351	-	-	-	-	351
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(3)	-	-	(3)	(836)	679	(157)	-	(160)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1 ^{er} semestre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	866	866
Autres variations	-	10	-	-	10	-	-	-	-	10
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2022	7 852	11 303	-	7 465	26 620	(131)	112	(19)	866	27 467

¹ Impact estimé de la 1^{ère} application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

	Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2021 Publié	126	1	(5)	(4)	122	22 606
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC ¹	-	-	-	-	-	30
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2021	126	1	(5)	(4)	122	22 636
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	3 260
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2021	-	-	-	-	-	(131)
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2021	(3)	-	-	-	(3)	(1 027)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(3)	-	-	-	(3)	2 102
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1)	(1)	(1)	29
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1 ^{er} semestre 2021	4	-	-	-	4	793
Autres variations	-	-	-	-	-	4
Capitaux propres au 30 juin 2021	127	1	(6)	(5)	122	25 564
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(1)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2 nd semestre 2021	-	-	-	-	-	(177)
Dividendes versés au 2 nd semestre 2021	(6)	-	-	-	(6)	(6)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	2
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(6)	-	-	-	(6)	(182)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	3	3	3	245
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2 nd semestre 2021	5	-	-	-	5	907
Autres variations	(4)	-	-	-	(4)	(14)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	122	1	(3)	(2)	120	26 520
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	122	1	(3)	(2)	120	26 520
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 Retraité	122	1	(3)	(2)	120	26 520
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 100
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2022	-	-	-	-	-	(196)
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2022	(8)	-	-	-	(8)	(561)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(8)	-	-	-	(8)	343
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(2)	5	3	3	(157)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1 ^{er} semestre 2022	4	-	-	-	4	870
Autres variations	(2)	-	-	-	(2)	8
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2022	116	(1)	2	1	117	27 584

¹ Impact estimé de la 1^{ère} application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

2.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Notes	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
<i>En millions d'euros</i>			
Résultat avant impôt	1 108	2 125	969
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	117	223	110
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.5	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	229	138	132
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Résultat net des activités d'investissement	4	39	38
Résultat net des activités de financement	49	99	53
Autres mouvements	(2 103)	(1 396)	(1 325)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(1 704)	(897)	(992)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 250	(2 103)	10 464
Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 747	(5 809)	(908)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	12 458	14 336	(288)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(4 335)	(247)	2 385
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts versés	(150)	(454)	(137)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	15 970	5 723	11 516
Flux provenant des activités abandonnées	-	11	(29)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	15 374	6 962	11 464
Flux liés aux participations ¹	(5)	(88)	(85)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(91)	(129)	(66)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(96)	(217)	(151)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ²	341	1 917	2 101
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ³	(788)	(390)	(284)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-	(1)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(447)	1 527	1 816
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(1 710)	72	(551)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	13 121	8 344	12 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	62 013	53 669	53 669
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	63 840	53 594	53 594
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(1 827)	75	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	75 134	62 013	66 247
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	72 901	63 840	64 494
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	2 233	(1 827)	1 753
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13 121	8 344	12 578

* Composé du solde net du poste "Caisses, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus).

¹ Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

² Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Pour le premier semestre 2022, ce montant comprend le versement des dividendes de Crédit Agricole CIB à ses actionnaires, notamment Crédit Agricole S.A. pour -553 millions d'euros, les émissions nettes d'AT1 de Crédit Agricole CIB pour +1 100 millions d'euros et un versement d'intérêts au titre d'émissions AT1 de -196 millions d'euros.

³ Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement : Cette ligne recense principalement le remboursement anticipé de SNP pour -650 millions d'euros, l'exercice de call de TSS pour -533 millions d'euros et des émissions nettes d'AT2 pour +500 millions d'euros.

3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole CIB pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2021 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/

IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Non
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 - IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant, - IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %, - IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur, - IFRS 16 Avantages incitatifs à la location	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Non
Amendement à IAS 37 Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat	1 ^{er} janvier 2022	Non

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2022.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2022.

Compte tenu de l'absence d'activité d'assurance au sein de Crédit Agricole CIB, la norme IFRS 17 n'aura pas d'impact attendu au niveau des comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 1^{er} janvier 2023.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

- **Concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux

ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

Le groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1^{er} janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Au 30 juin 2022, le Groupe Crédit Agricole a souscrit pour 162 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, le groupe Crédit

Agricole CIB peut bénéficier des tirages de Crédit Agricole S.A. ou se refinancer directement auprès de la BCE.

NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2.1 Principales opérations de structure

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB (MIAMI) À SANTANDER

Crédit Agricole CIB (Miami) est une succursale de Crédit Agricole CIB, elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A. Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente du fonds de commerce associé aux encours envers la clientèle de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB).

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole CIB (Miami) ont ainsi été reclassés en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées en application d'IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2020.

Les négociations menées, depuis janvier 2021 avec la banque Santander, ont abouti à l'exécution d'un contrat de cession le 17 mai 2021 pour une partie de l'activité commerciale de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB pour un montant global de 27 millions d'euros. Un complément de prix a été perçu le 14 juin 2022 de 4,5 millions d'euros diminué d'une charge d'impôts de 1,06 million d'euros. Ces derniers ont été comptabilisés en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

La succursale a mis fin à l'ensemble de ses opérations résiduelles et rendu sa licence au régulateur local le 27 avril 2022.

CA INDOSUEZ WEALTH (BRAZIL) S.A. DTVM

CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM est une filiale contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100 % par Crédit Agricole CIB, elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A.

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente de CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM.

Les actifs et les passifs de CA Indosuez Wealth (Brazil) ont ainsi été reclassés en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées en application d'IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2020.

Les négociations menées avec la banque SAFRA ont abouti, le 23 avril 2021, à la signature d'un contrat de cession de CA Indosuez Wealth (Brazil). La réalisation de cette opération est sujette à l'obtention des accords règlementaires et vérifications d'usage.

CA Indosuez Wealth (Brazil) est donc maintenue en IFRS 5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022 pour un montant de 13 millions d'euros en "Actifs non courants destinés à être cédés" et pour un montant de 10 millions d'euros en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de -2,1 millions d'euros.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de Crédit Agricole CIB n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2021 à l'exception des éléments suivants :

► **Évolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :**

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a) Implantation	Siège social si différent de l'Implan- tation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation au 30 juin 2022	% de contrôle		% d'intérêt		
					30.06.2022	31.12.2021	30.06.2022	31.12.2021	
Succursales									
Crédit Agricole CIB (Miami)	S1	États-Unis	France	Succursale	intégration globale	-	100	-	100
Crédit Agricole CIB (Australie)	E2	Australie	France	Succursale	intégration globale	100	-	100	-
Divers									
CLIFAP	S3	France		Filiale	intégration globale	-	100	-	100
L&E Services	E1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	100	100	100
CA MIDCAP ADVISORS (EX SODICA)	E3	France		Filiale	intégration globale	100	-	100	-

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

D5 : Entrée dans le périmètre en application d'IFRS 10

D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

2.3 Autres événements significatifs de la période

IMPACTS LIÉS AUX OPÉRATIONS MILITAIRES EN UKRAINE

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, ainsi que ses impacts économiques et financiers sont très incertains. En Russie, le Groupe Crédit Agricole CIB a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions *on-shore*) représentent l'équivalent de 0,7 milliard d'euros au 30 juin 2022 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, leur progression s'expliquant d'une part par la hausse des dépôts auprès de la banque centrale de Russie, reflet de la hausse des dépôts de la clientèle et d'autre part par un impact de change lié à l'appréciation de la devise russe entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 195 millions équivalent euros, dont environ 120 millions d'euros de capitaux propres et 75 millions d'euros en dettes subordonnées au 30 juin 2022 (en hausse depuis le 31 décembre 2021 du fait de l'appréciation de la devise locale).

Les expositions⁽¹⁾ comptabilisées en dehors de CACIB AO (expositions *off-shore*) représentent l'équivalent de 3,3 milliards d'euros

au 30 juin 2022 (dont 3,0 milliards d'euros enregistrés au bilan⁽²⁾). Elles enregistrent une baisse de -1,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et de -1,4 milliard d'euros depuis le début du conflit fin février. La part hors bilan des expositions *off-shore* (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,3 milliard d'euros au 30 juin 2022, en baisse significative de -1,2 milliard d'euros depuis le 31 décembre 2021 et de -1,3 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96% *Investment grade* au 31 décembre 2021 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dès le 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Ainsi, les expositions performantes (*Stages 1&2*) ont été provisionnées à hauteur de 304 millions d'euros tandis que les risques avérés (*Stage 3*) ont fait l'objet de provisions spécifiques à hauteur de 73 millions d'euros.

L'exposition russe d'Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 231 millions d'euros au 30 juin 2022, en légère baisse depuis le 31 décembre 2021 (équivalent de 250 millions d'euros).

Le risque de variation⁽³⁾ lié aux opérations de dérivés reste limité et s'élève à 25 millions d'euros au 30 juin 2022 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée, (0,9% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2022), elles continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite et la quasi-totalité des échéances sont honorées depuis le début du conflit.

(1) Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

(2) Partie utilisée des facilités de crédit.

(3) Le risque de variation correspond au montant en risque « Amount at risk », perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise Covid-19 toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du second trimestre 2022.

• Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au second trimestre 2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise Covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision de la croissance du PIB à la baisse).

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux États-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation (core inflation à 5,5% sur un an à décembre aux États-Unis et 5% pour la Zone euro).

Premier scénario : Scénario « central »

Il prévoit un scénario géopolitique « médian » avec une poursuite du conflit en Ukraine, des sanctions maintenues en 2022-2023 et une forme d'accord de sortie de crise à moyen terme.

Forte accélération de l'inflation en zone euro

L'inflation moyenne dans la zone euro en 2022 progresse très fortement pour refluer ensuite graduellement (elle atteindrait 6,5% en moyenne dans la zone en 2022, après 2,6% en 2021). Cela est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques et une hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Cela crée un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs mais freine la consommation.

Ces effets négatifs sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 est révisée de 4,1% à 3,3% en France et de 3,9% à 2,9% en zone euro.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux États-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Le « *Quantitative Tightening* » est plus précoce et plus rapide que prévu. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un repli graduel à partir de mi-2022 (ralentissement de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs au second semestre 2022 et va continuer à les relever en 2023.

Les taux longs montent en zone euro, mais la courbe des taux s'aplatit à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie à l'approche des échéances politiques mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Scénario géopolitique : persistance et impact du conflit plus marqués que dans le scénario central.

Choc sur les prix énergétiques plus prononcé : la Chine décide de ne pas acheter massivement le pétrole russe et de ne pas compenser la baisse des achats européens ; les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et la réponse de l'Arabie Saoudite est insuffisante. Ainsi, l'offre de pétrole se trouve réduite, la demande se concentre alors sur le pétrole du Moyen Orient et de Mer du Nord et on observe une forte tension sur les prix pétroliers en 2022-2023, qui avoisinent 180 dollars le baril. **Le choc d'inflation est plus fort que dans le 1^{er} scénario en 2022-2023.**

La réponse budgétaire et monétaire reste mesurée. Les États européens ne réagissent pas massivement à ce choc inflationniste : les mesures de soutien budgétaire sont limitées. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. Ceci affecte la croissance et a peu d'effet sur l'inflation. Le Bund reste assez bas (valeur refuge) mais les spreads France et Italie s'écartent (phénomène de fragmentation, inquiétudes sur la soutenabilité de la dette).

« Stagflation » en zone euro. La zone euro connaît alors une phase de baisse du pouvoir d'achat, un net freinage de la consommation, une forte détérioration des profits des entreprises, une remontée du chômage ainsi que des faillites. Il n'y a cependant pas de repli annuel du PIB en 2022-2023, mais la croissance est très nettement ralentie. Un repli des marchés boursiers et correction mesurée sur l'immobilier sont prévus pour la zone euro dans ce scénario.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que la Chine intervient dans les négociations liées au conflit russo-ukrainien et qu'un règlement du conflit se met en place plus rapidement que dans le scénario « central ». Les sanctions sont alors prolongées mais allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2022-2023.

Évolutions financières

Le resserrement de la Fed est plus mesuré que dans le scénario central, et les taux longs américain légèrement plus bas. De même, le Bund reste bas, un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, en liaison avec l'évolution des taux longs américain et la politique de la BCE. Les spreads français et italiens sont du

même ordre que dans le scénario central. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère »

Le choc du 2^{ème} scénario est accentué sur les prix du pétrole et l’inflation.

Dans ce scénario, les sanctions sont renforcées, des problèmes d’approvisionnement encore plus marqués apparaissent. On constate une persistance du conflit, induisant une forte réduction des importations de pétrole russe par les pays européens. La Chine n’achète pas suffisamment de pétrole à la Russie pour libérer l’offre pétrolière du Golfe. Les sanctions sont maintenues sur l’Iran et le Venezuela et réponse de l’Arabie Saoudite s’avère insuffisante. Ainsi, on observe une hausse des prix du pétrole très prononcée : les prix pétroliers avoisinent 200\$ le baril en 2022-2023. Le choc d’inflation est très fort.

Erreurs de politique monétaire

La principale différence par rapport au 2^{ème} scénario tient aux politiques monétaires. Face aux chiffres très élevés d’inflation, la Fed

remonte fortement le taux des Fed Funds au second semestre 2022 et en 2023, sans pour autant enrayer l’inflation : fortes inquiétudes des investisseurs et nette remontée des taux longs américains.

De même la BCE remonte ses taux plus nettement et plus rapidement que dans le scénario adverse modéré (remontée du Bund). Cela entraîne une remontée beaucoup plus nette des OAT et des BTP italiens : il y a un phénomène de fragmentation, couplé à de fortes inquiétudes des investisseurs.

Légère récession en zone euro

On observe une forte hausse de l’inflation et une remontée significative des coûts de financement. Cela entraîne une baisse du pouvoir d’achat et un très net ralentissement de la consommation. La zone euro connaît alors une forte dégradation du climat des affaires et un léger repli des dépenses d’investissement, couplés à des risques spécifiques dans certains pays, en France notamment (conflits sociaux très marqués). De ce fait, il y a une légère récession en zone euro en 2023, ainsi qu’un net repli des marchés boursiers et une correction significative de l’immobilier.



► **Focus sur l’évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :**

Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Scénario favorable				Adverse sévère			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB – zone euro	5,2	2,9	2,4	1,8	1,4	1,8	0,6	1,1	1,2	3,9	2,9	1,7	1,3	1,0	-0,8	0,3	0,9
Taux Chômage – zone euro	7,8	7,3	7,0	6,8	6,7	7,3	7,4	7,3	7,3	6,7	6,1	5,9	5,8	7,5	8,0	8,2	8,2
Taux inflation – zone euro	2,6	6,5	3,0	2,5	2,0	7,9	4,8	1,3	0,7	5,3	2,3	1,5	1,2	8,6	4,5	0,8	0,6
PIB - France	7,0	3,3	2,1	1,8	1,5	2,4	0,9	2,0	1,6	4,0	2,5	2,0	1,7	1,9	-0,3	1,2	1,2
Taux Chômage - France	7,9	7,5	7,4	7,2	7,0	7,8	8,3	8,0	7,9	7,2	6,9	6,7	6,6	8,2	9,0	8,7	8,5
Taux inflation - France	1,6	4,2	2,5	2,3	1,8	5,5	3,9	0,9	0,5	3,6	2	1,7	1,4	6,1	4,6	0,6	0
OAT 10 ans	0,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8	2,2	1,9	1,9	1	1,35	1,5	1,5	2,6	3,3	2,8	2,8

À fin juin 2022, en intégrant les *Forward Looking Locaux*, les provisions *Stage 1 / Stage 2* d’une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions *Stage 3* d’autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 34 % et 66 % des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole CIB.

À fin juin 2022, les dotations nettes de reprises de provisions *Stage 1 / Stage 2* ont représenté 56 % du coût du risque semestriel de Crédit Agricole CIB contre 44 % pour la part du risque avéré *Stage 3* et autres provisions.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du T2-2022.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole CIB :

Impact en ECL d’un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole CIB)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
-0,39%	+0,60%	-1,36%	+1,31%

Cette sensibilité sur les ECL définie selon les paramètres centraux peut faire l’objet d’ajustements au titre des *Forward Looking Locaux* qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l’augmenter.

VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

► Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2021	29 597	(3)	48	(1)	24	(24)	29 669	(28)	29 641
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1)	-	1	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1)	-	1	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	29 596	(3)	49	(1)	24	(24)	29 669	(28)	29 641
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	3 516	(2)	(6)	-	(1)	1	3 509	(1)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	15 162	(4)	28	-			15 190	(4)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(12 870)	2	(37)	-	-	-	(12 907)	2	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	1 224	-	3	-	(1)	1	1 226	1	
Total	33 112	(5)	43	(1)	23	(23)	33 178	(29)	33 149
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(698)		-				(698)		
Au 30 juin 2022	32 414	(5)	43	(1)	23	(23)	32 480	(29)	32 451
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3. Les principes de provisionnement des Stages sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

► Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2021	43 521	(6)	34	-	431	(380)	43 986	(386)	43 600
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(30)	-	30	(1)	-	-	-	(1)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(30)	-	30	(1)			-	(1)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-					
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	43 491	(6)	64	(1)	431	(380)	43 986	(387)	43 599
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(6 550)	(1)	30	(3)	27	(11)	(6 493)	(15)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	36 698	(6)	22	(2)			36 720	(8)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(43 755)	13	(3)	-	(1)	1	(43 759)	14	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(8)		-		10		2	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	21	-	-	-	-	-	21	-	
Autres	486	-	11	(1)	28	(22)	525	(23)	
Total	36 941	(7)	94	(4)	458	(391)	37 493	(402)	37 091
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(143)		-		39		(104)		
Au 30 juin 2022	36 798	(7)	94	(4)	497	(391)	37 389	(402)	36 987
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3. Les principes de provisionnement des Stages sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations de créances rattachées.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

► Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2021	144 880	(193)	19 678	(525)	3 826	(1 836)	168 384	(2 554)	165 830
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(4 159)	23	3 213	(82)	946	(137)	-	(196)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 349)	33	5 349	(158)			-	(125)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 316	(10)	(1 316)	18			-	8	
Transferts vers Stage 3 ¹	(133)	-	(820)	58	953	(139)	-	(81)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	7	-	-	-	(7)	2	-	2	
Total après transferts	140 721	(170)	22 891	(607)	4 772	(1 973)	168 384	(2 750)	165 634
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	11 203	(8)	(1 306)	(156)	(354)	(1)	9 543	(165)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation... ²	72 336	(162)	2 728	(604)			75 064	(766)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(65 327)	152	(4 970)	601	(458)	79	(70 755)	832	
Passages à perte					(84)	85	(84)	85	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		(132)		(88)		(219)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	4 194	1	936	(21)	188	(77)	5 318	(97)	
Total	151 924	(178)	21 585	(763)	4 418	(1 974)	177 927	(2 915)	175 012
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(467)		(27)		143		(351)		
Au 30 juin 2022⁴	151 457	(178)	21 558	(763)	4 561	(1 974)	177 576	(2 915)	174 661
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3. Les principes de provisionnement des Stages sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations de créances rattachées.

⁴ Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par Crédit Agricole CIB dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 s'élève à 1,432 milliards d'euros.

► Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En millions d'euros</i>								
Au 31 décembre 2021	13 081	(6)	-	-	-	(3)	13 081	(9)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	13 081	(6)	-	-	-	(3)	13 081	(9)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 692)	-	-	-	-	-	(1 692)	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	(356)				-		(356)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	1 809	(2)	-	-			1 809	(2)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(3 784)	2	-	-	-	-	(3 784)	2
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	639	-	-	-	-	-	639	-
Total	11 389	(6)	-	-	-	(3)	11 389	(9)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(1)		-		-		(1)	
Au 30 juin 2022	11 388	(6)	-	-	-	(3)	11 388	(9)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3. Les principes de provisionnement des Stages sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

► Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2021	112 603	(124)	8 074	(231)	181	(31)	120 858	(386)	120 472
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(848)	(3)	848	(6)	-	-	-	(9)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 518)	6	1 518	(21)			-	(15)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	670	(9)	(670)	15			-	6	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	111 755	(127)	8 922	(237)	181	(31)	120 858	(395)	120 463
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	3 439	23	(1 690)	25	(39)	9	1 710	57	
Nouveaux engagements donnés ²	56 417	(51)	820	(151)			57 237	(202)	
Extinction des engagements	(56 579)	82	(2 828)	131	(42)	14	(59 449)	227	
Passages à perte	-	-	-	-	(2)	2	(2)	2	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(1)		69		(6)		62	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	3 601	(7)	318	(24)	5	(1)	3 924	(32)	
Au 30 juin 2022	115 194	(104)	7 232	(212)	142	(22)	122 568	(338)	122 230

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3. Les principes de provisionnement des Stages sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

► Engagements de garantie

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 31 décembre 2021	73 776	(14)	2 391	(24)	514	(87)	76 681	(125)	76 556
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(931)	(4)	855	9	76	(3)	-	2	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 494)	1	1 494	(2)	-	-	-	(1)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	639	(5)	(639)	11	-	-	-	6	
Transferts vers Stage 3 ¹	(76)	-	-	-	76	(3)	-	(3)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	72 845	(18)	3 246	(15)	590	(90)	76 681	(123)	76 558
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(5 394)	(1)	116	(3)	(7)	(10)	(5 285)	(14)	
Nouveaux engagements donnés ²	39 469	(27)	1 112	(17)			40 581	(44)	
Extinction des engagements	(47 496)	22	(1 085)	18	(87)	8	(48 668)	48	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		5		(3)		(10)		(8)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	2 633	(1)	89	(1)	80	(8)	2 802	(10)	
Au 30 juin 2022	67 451	(19)	3 362	(18)	583	(100)	71 396	(137)	71 259

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3. Les principes de provisionnement des Stages sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » de Crédit Agricole CIB et dans le chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit ».

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.



Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole CIB au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

► Expositions nettes de dépréciations

En millions d'euros	30.06.2022						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	1 383	1 383	-	1 383
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	120	120	-	120
Bésil	9	-	210	104	323	-	323
Chine	95	-	29	330	454	-	454
Égypte	-	-	-	267	267	-	267
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis	1 608	-	45	574	2 227	-	2 227
France	-	-	71	1 384	1 455	-	1 455
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	57	-	-	1 473	1 530	-	1 530
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	84	-	-	-	84	-	84
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	335	-	784	982	2 101	-	2 101
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	30	-	-	-	30	-	30
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	99	99	-	99
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	1 122	-	606	5 134	6 862	-	6 862
TOTAL	3 340	-	1 745	11 850	16 935	-	16 935

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

	31.12.2021						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En millions d'euros</i>							
Arabie Saoudite	5	-	-	1 300	1 305	-	1 305
Autriche	9	-	-	15	24	-	24
Belgique	-	-	-	293	293	-	293
Brésil	12	-	214	122	348	-	348
Chine	212	-	66	262	540	(1)	539
Égypte	-	-	-	328	328	-	328
Espagne	-	-	101	-	101	-	101
États-Unis	2 780	-	45	365	3 190	(1)	3 189
France	-	-	320	1 628	1 948	(14)	1 934
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	91	-	-	1 274	1 365	-	1 365
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	182	-	440	1 430	2 052	-	2 052
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	28	-	-	-	28	-	28
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	95	95	-	95
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	917	-	677	4 920	6 514	-	6 514
TOTAL	4 236	-	1 863	12 032	18 131	(16)	18 115

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 834	4 569	2 248
Opérations avec les établissements de crédit	536	696	328
Opérations avec la clientèle	2 160	3 702	1 784
Titres de dettes	138	171	136
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	59	126	63
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	59	126	63
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	202	224	113
Autres intérêts et produits assimilés	8	14	7
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	3 103	4 933	2 431
Sur les passifs financiers au coût amorti	(1 056)	(1 283)	(625)
Opérations avec les établissements de crédit	(473)	(816)	(417)
Opérations avec la clientèle	(381)	(348)	(172)
Dettes représentées par un titre	(170)	(49)	2
Dettes subordonnées	(32)	(70)	(38)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(136)	(246)	(162)
Autres intérêts et charges assimilés	(17)	(27)	(13)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(1 209)	(1 556)	(800)

¹ dont 20,6 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2022 contre 40,4 millions d'euros au 31 Décembre 2021 et 21 millions d'euros au 30 juin 2021.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts pour les passifs financiers et charges d'intérêts pour les actifs financiers sont respectivement de 201 millions d'euros et 130 millions d'euros.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022			31.12.2021			30.06.2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	25	(21)	4	31	(40)	(9)	14	(21)	(7)
Sur opérations avec la clientèle	338	(72)	266	604	(119)	485	278	(58)	220
Sur opérations sur titres	36	(69)	(33)	28	(124)	(96)	19	(64)	(45)
Sur opérations de change	5	(21)	(16)	11	(37)	(26)	6	(20)	(14)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	131	(104)	27	355	(214)	141	194	(136)	58
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	155	(71)	84	308	(144)	164	153	(68)	85
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	165	(25)	140	325	(43)	282	149	(22)	127
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	855	(383)	472	1 662	(721)	941	813	(389)	424

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Dividendes reçus	107	274	206
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(3 291)	350	73
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(2)	28	5
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	12	6
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	2 901	102	87
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 376	734	524
Résultat de la comptabilité de couverture	-	1	2
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 091	1 501	903

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022			31.12.2021			30.06.2021		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	2 865	(2 865)	-	1 264	(1 263)	1	808	(806)	2
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	779	(2 085)	(1 306)	224	(1 039)	(815)	86	(719)	(632)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 086	(780)	1 306	1 040	(224)	816	722	(87)	634
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	248	(248)	-	120	(120)	-	46	(46)	-
Variations de juste valeur des éléments couverts	245	(1)	244	106	(13)	93	45	(1)	44
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3	(247)	(244)	14	(107)	(93)	1	(45)	(44)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	3 113	(3 113)	-	1 384	(1 383)	1	854	(852)	2

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	2	17	12
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	17	15	12
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES ²	19	32	24

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

² Aucun dividende sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés en 2022 et 2021.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 4: NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Titres de dettes	11	15	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	11	15	5
Titres de dettes	(2)	(3)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(4)	(4)	(1)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(6)	(7)	(1)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	5	8	4

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits (charges) nets	30	54	33
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	30	54	33

4.7 Charges générales d'exploitation

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Charges de personnel	(1 203)	(2 247)	(1 120)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(414)	(370)	(346)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(467)	(857)	(400)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(2 084)	(3 474)	(1 866)

¹ Dont 386 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2022 contre 298 millions d'euros en 2021.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Dotations aux amortissements	(117)	(221)	(109)
Immobilisations corporelles ¹	(81)	(155)	(77)
Immobilisations incorporelles	(36)	(66)	(32)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(117)	(221)	(109)

¹ Dont 60 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 30 juin 2022, contre 113 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 56,4 millions d'euros au 30 juin 2021.

4.9 Coût du risque

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(134)	(33)	(35)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	35	(40)	(30)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	13	(18)	(16)
Engagements par signature	22	(22)	(14)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(169)	7	(5)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(220)	74	55
Engagements par signature	51	(67)	(60)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(106)	(105)	(43)
Stage 3 : Actifs dépréciés	(106)	(105)	(43)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(108)	(89)	(18)
Engagements par signature	2	(16)	(25)
Autres actifs (C)	(1)	3	7
Risques et charges (D)	(17)	3	(30)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	(258)	(133)	(101)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(11)	(17)	(17)
Récupérations sur prêts et créances	68	102	83
comptabilisés au coût amorti	68	102	83
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	(1)	-
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	(3)	(12)	(3)
Autres produits	4	7	-
COÛT DU RISQUE	(200)	(54)	(38)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	2	1	-
Plus-values de cession	4	1	-
Moins-values de cession	(2)	-	-
Titres de capitaux propres consolidés ¹	(4)	(40)	(37)
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	(4)	(40)	(37)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(2)	(39)	(37)

¹ En 2021, impact de la déconsolidation de Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 4: NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Charge d'impôt courant	(233)	(441)	(168)
Charge d'impôt différé	(6)	9	(13)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(239)	(432)	(181)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 108	25,83%	(286)
Effet des différences permanentes	-	(0,56)%	6
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	0,22%	(2)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	(0,02)%	-
Effet de l'imposition à taux réduit	-	(0,06)%	1
Changement de taux	-	0,32%	(4)
Effet des autres éléments	-	(4,12)%	46
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	-	21,62%	(239)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	2 125	28,41%	(604)
Effet des différences permanentes	-	(1,65)%	35
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	(2,07)%	44
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	0,29%	(6)
Effet de l'imposition à taux réduit	-	(0,18)%	4
Changement de taux	-	(0,94)%	20
Effet des autres éléments	-	(3,53)%	75
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	-	20,33%	(432)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2021		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	969	28,41%	(275)
Effet des différences permanentes	-	1,15%	(11)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	(1,48)%	14
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	0,15%	(1)
Effet de l'imposition à taux réduit	-	(0,42)%	4
Changement de taux	-	(0,39)%	4
Effet des autres éléments	-	(8,73)%	84
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	-	18,68%	(181)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

► Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros

	30.06.2022	31.12.2021	30.06.2021
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	481	570	240
Écart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	37
Autres variations	481	570	203
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(8)	(7)	(19)
Écart de réévaluation de la période	(7)	9	(8)
Transferts en résultat	(2)	(17)	(11)
Autres variations	1	1	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(1 769)	(549)	(265)
Ecart de réévaluation de la période	(1 769)	(548)	(263)
Transferts en résultat	-	-	(1)
Autres variations	-	(1)	(1)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	458	144	73
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(838)	158	29
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	155	126	34
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	777	(18)	(38)
Écart de réévaluation de la période	774	(18)	(38)
Transferts en réserves	3	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(15)	30	9
Écart de réévaluation de la période	(7)	24	2
Transferts en réserves	-	-	9
Autres variations	(8)	6	(2)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(233)	(23)	4
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	684	115	9
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(154)	273	38
Dont part du Groupe	(157)	271	39
Dont participations ne donnant pas le contrôle	3	2	(1)

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles.

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international (les activités International Trade & Transaction Banking et les activités d'origination, structuration et arrangement de crédits), ainsi que les activités de financements structurés (financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers) ;

- La banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux, marchés de la dette et trésorerie) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ;
- Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du métier Banque de Financement et d'Investissement (BFI) au sein du pôle Grandes Clientèles de Crédit Agricole S.A. ;
- La Gestion de fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de sa filiale, Crédit Agricole Indosuez et ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne, en Italie et plus récemment en Asie sur Singapour et Hong Kong. Cette activité est présentée au sein du pôle Gestion de l'épargne de Crédit Agricole S.A. ;
- Les Activités hors métier comprennent les différents impacts non imputables aux autres pôles.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

En millions d'euros	30.06.2022					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	1 580	1 492	3 072	445	(6)	3 511
Charges d'exploitation	(737)	(1 086)	(1 823)	(373)	(5)	(2 201)
Résultat brut d'exploitation	843	406	1 249	72	(11)	1 310
Coût du risque	(210)	7	(203)	3	-	(200)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	-	(1)	(1)	-	(2)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	632	413	1 045	74	(11)	1 108
Impôts sur les bénéfices	(145)	(112)	(257)	(15)	33	(239)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	1	-	1
Résultat net	487	301	788	60	22	870
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	4	-	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	487	301	788	56	22	866

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

	31.12.2021					
<i>En millions d'euros</i>	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	2 758	2 340	5 098	840	(25)	5 913
Charges d'exploitation	(1 197)	(1 800)	(2 997)	(694)	(4)	(3 695)
Résultat brut d'exploitation	1 561	540	2 101	146	(29)	2 218
Coût du risque	(76)	27	(49)	(5)	-	(54)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(40)	-	(40)	1	-	(39)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 445	567	2 012	142	(29)	2 125
Impôts sur les bénéfices	(312)	(158)	(470)	(18)	56	(432)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	7	-	7
Résultat net	1 133	409	1 542	131	27	1 700
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(1)	(3)	12	-	9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 135	410	1 545	119	27	1 691

	30.06.2021					
<i>En millions d'euros</i>	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	1 321	1 298	2 619	409	(9)	3 019
Charges d'exploitation	(659)	(973)	(1 632)	(341)	(2)	(1 975)
Résultat brut d'exploitation	662	325	987	68	(11)	1 044
Coût du risque	(51)	18	(33)	(5)	-	(38)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(37)	-	(37)	-	-	(37)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	574	343	917	63	(11)	969
Impôts sur les bénéfices	(69)	(126)	(195)	(6)	20	(181)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	5	-	5
Résultat net	505	217	722	62	9	793
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(1)	(2)	6	-	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	506	218	724	56	9	789

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	290 622	250 376
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	377	364
Instruments de capitaux propres	327	300
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	50	64
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	290 999	250 740
Dont Titres prêtés	3	1

¹ Dont 36 millions d'euros d'OPCVM au 30 juin 2022 contre 49 millions d'euros au 31 décembre 2021.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	264 910	221 904
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	25 393	25 683
VALEUR AU BILAN ²	290 303	247 587

¹ Dont - 407 millions d'euros relatif au spread émetteur dont les variations sont comptabilisés en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2022 (le niveau de spread émetteur était de + 370 millions d'euros au 31 décembre 2021).

² Dont 16 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2022 contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2021.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole CIB calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- **Base de calcul du risque de crédit propre**

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole CIB, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- **Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)**

L'approche privilégiée par Crédit Agricole CIB est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille.

Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- **Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)**

Le choix de Crédit Agricole CIB est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2022			31.12.2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11 388	45	(5)	13 081	74	(26)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	350	60	(93)	347	74	(92)
TOTAL	11 738	105	(98)	13 428	148	(118)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

En millions d'euros	30.06.2022			31.12.2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	1 745	7	(2)	1 862	11	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 643	38	(3)	11 219	63	(26)
Total des titres de dettes	11 388	45	(5)	13 081	74	(26)
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11 388	45	(5)	13 081	74	(26)
Impôts sur les bénéfices		(12)	1		(12)	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		33	(4)		62	(26)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES
► Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

En millions d'euros	30.06.2022			31.12.2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	39	14	(23)	39	14	(22)
Titres de participation non consolidés	311	46	(70)	308	60	(70)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	350	60	(93)	347	74	(92)
Impôts sur les bénéfices		(6)	9		(6)	8
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		54	(84)		68	(84)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	30.06.2022			31.12.2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	1	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	1	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		-	-		-	-

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.3 Actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	36 987	43 600
Prêts et créances sur la clientèle	174 661	165 830
Titres de dettes	32 451	29 641
VALEUR AU BILAN	244 099	239 071

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	34 670	42 144
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹	7 211	3 764
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹	1 573	1 266
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	2 717	1 842
Prêts subordonnés	2	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	37 389	43 986
Dépréciations	(402)	(386)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	36 987	43 600
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	-	-
VALEUR AU BILAN	36 987	43 600

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	30 665	26 392
Autres concours à la clientèle	141 412	136 664
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 077	751
Prêts subordonnés	49	46
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	57	70
Comptes ordinaires débiteurs	4 316	4 461
Valeur brute	177 576	168 384
Dépréciations	(2 915)	(2 554)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	174 661	165 830
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
VALEUR AU BILAN	174 661	165 830

TITRES DE DETTES

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Effets publics et valeurs assimilées	7 299	7 524
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 181	22 145
Total	32 480	29 669
Dépréciations	(29)	(28)
VALEUR AU BILAN	32 451	29 641

6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Dettes envers les établissements de crédit	70 004	78 442
Dettes envers la clientèle	169 435	159 578
Dettes représentées par un titre	64 895	51 768
VALEUR AU BILAN	304 334	289 788

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Comptes et emprunts	69 508	78 318
dont comptes ordinaires créditeurs ¹	5 854	4 848
dont comptes et emprunts au jour le jour ¹	713	2 021
Titres donnés en pension livrée	496	124
VALEUR AU BILAN	70 004	78 442

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires créditeurs	67 778	74 803
Comptes d'épargne à régime spécial	139	151
Autres dettes envers la clientèle	100 789	83 793
Titres donnés en pension livrée	729	831
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
VALEUR AU BILAN	169 435	159 578

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	61 283	47 557
Emprunts obligataires	3 612	4 211
Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	64 895	51 768

6.5 Écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021 BRUT	31.12.2021 NET	Augmenta- tions (acqui- sitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mou- vements	30.06.2022 BRUT	30.06.2022 NET
Banque de financement et d'investissement	654	484	-	-	-	1	-	655	485
Gestion de fortune	579	579	-	-	-	15	-	594	594
TOTAL	1 233	1 063	-	-	-	16	-	1 249	1 079

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si la remontée des taux et les incertitudes induites par le conflit russo-ukrainien ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans le cadre du Plan Moyen Terme.

Au cours du deuxième trimestre 2022, Crédit Agricole CIB s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2021. Pour les deux UGT, l'écart positif entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée au 31 décembre 2021 est suffisamment confortable pour que Crédit Agricole CIB considère que la mise à jour des tests de valorisation au 30 juin 2022 ne conduirait pas à des besoins de dépréciation.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.6 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2022
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	511	-	206	(3)	(279)	40	-	475
Risques opérationnels	52	-	12	(44)	(1)	2	-	21
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	411	1	19	(17)	(2)	5	(139)	278
Litiges divers	325	-	6	(11)	(1)	1	-	320
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	38	1	7	(4)	(16)	1	-	27
TOTAL	1 337	2	250	(79)	(299)	49	(139)	1 121

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2020	01.01.2021 ¹	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2021
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	422	-	-	573	(46)	(468)	30	-	511
Risques opérationnels	28	-	-	28	(7)	-	3	-	52
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	561	(40)	-	40	(17)	(6)	10	(137)	411
Litiges divers	364	-	-	15	(16)	(40)	2	-	325
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	2	-	-	-	-	(2)	-	-	-
Autres risques	49	-	-	9	(4)	(16)	-	-	38
TOTAL	1 426	(40)	-	665	(90)	(532)	45	(137)	1 337

¹ Impact estimé de la 1^{ère} application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

6.7 Dettes subordonnées

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Dettes subordonnées à durée déterminée	4 156	3 546
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	533
VALEUR AU BILAN	4 156	4 079

6.8 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2022

Au 30 juin 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre de titres au 30.06.2022	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 792	97,33 %	97,33 %
SACAM Développement ¹	6 485 666	2,23 %	2,23 %
Delfinances ²	1 277 888	0,44 %	0,44 %
TOTAL	290 801 346	100 %	100 %

¹ Détenu par le Groupe Crédit Agricole.

² Détenu par le Groupe Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2022, le capital social de Crédit Agricole CIB s'élève à 7 851 636 342 euros composé de 290 801 346 actions ordinaires de 27 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

RÉSULTAT PAR ACTION

	30.06.2022	31.12.2021
Résultat net part du Groupe de la période <i>(en millions d'euros)</i>	866	1 691
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés <i>(en millions d'euros)</i>	(196)	(308)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires <i>(en millions d'euros)</i>	670	1 383
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	290 801 346	290 801 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	290 801 346	290 801 346
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION <i>(en euros)</i>	2,30	4,75
Résultat de base par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	2,30	4,73
Résultat de base par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,01	0,02
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS) <i>(en euros)</i>	2,30	4,75
Résultat dilué par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	2,30	4,73
Résultat dilué par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,01	0,02

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à - 196 millions d'euros au titre du premier semestre 2022.

DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Montant du dividende en millions d'euros
2017	1 236
2018	489
2019	512
2020	1 023
2021	553

Au titre de l'exercice 2021, l'Assemblée générale du 3 mai 2022 de Crédit Agricole CIB a approuvé le versement d'un dividende brut par action de 1,90 euros.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31.12.2021	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30.06.2022	30.06.2022			
					Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission net d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
					En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
16/11/2015	EUR	1 200	-	1 200	1 200	716	-	484
09/06/2016	USD	720	-	720	635	315	-	320
27/06/2018	EUR	500	-	500	500	100	-	400
19/09/2018	EUR	500	-	500	500	84	-	416
26/02/2019	USD	470	-	470	414	81	-	333
18/06/2019	EUR	300	-	300	300	41	-	259
27/01/2020	EUR	500	-	500	500	39	-	461
04/02/2021	USD	730	-	730	609	37	-	572
23/03/2021	EUR	200	-	200	200	8	-	192
23/03/2021	EUR	400	-	400	400	17	-	383
23/06/2021	EUR	220	-	220	220	8	-	212
23/06/2021	EUR	930	-	930	930	32	-	898
25/06/2021	EUR	1 500	-	1 500	1 500	53	-	1 447
24/03/2022	EUR	-	-	450	450	6	-	444
25/03/2022	EUR	-	-	500	500	6	-	494
28/06/2022	EUR	-	-	150	150	-	-	150
TOTAL	-	-	-	-	9 008	1 543	-	7 465

Au 31 décembre 2021, le montant des émissions était de 7 908 millions d'euros en cours d'origine et de -1 347 millions d'euros en rémunération Part du Groupe cumulée.

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(196)	(308)
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	51	88

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Engagements donnés	209 878	202 911
Engagements de financement	122 568	120 858
Engagements en faveur des établissements de crédit	2 997	6 224
Engagements en faveur de la clientèle	119 571	114 634
Ouverture de crédits confirmés	106 097	100 479
Ouverture de crédits documentaires	4 378	4 887
Autres ouvertures de crédits confirmés	101 719	95 592
Autres engagements en faveur de la clientèle	13 474	14 155
Engagements de garantie	71 695	77 051
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 292	9 420
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 536	4 119
Autres garanties	4 756	5 301
Engagements d'ordre de la clientèle	63 403	67 631
Cautions immobilières	1 579	2 154
Autres garanties d'ordre de la clientèle	61 824	65 477
Engagements sur titres	15 615	5 002
Titres à livrer	15 615	5 002
Engagements reçus	211 542	188 505
Engagements de financement	1 057	763
Engagements reçus des établissements de crédit	628	644
Engagements reçus de la clientèle	429	119
Engagements de garantie	193 492	184 042
Engagements reçus des établissements de crédit	8 262	16 531
Engagements reçus de la clientèle	185 230	167 511
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	29 206	29 236
Autres garanties reçues	156 024	138 275
Engagements sur titres	16 993	3 700
Titres à recevoir	16 993	3 700

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	31.12.2021
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	70 321	59 881
Titres prêtés	3	1
Dépôts de garantie sur opérations de marché	39 726	19 678
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	90 299	80 453
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	200 349	160 013
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	17	11
Titres et valeurs reçus en pension	153 598	136 665
Titres vendus à découvert	38 490	41 922
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	192 105	178 598

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2022, Crédit Agricole CIB a apporté 7,55 milliards d'euros de créances en garantie directement ou dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5,93 milliards d'euros en 2021. Crédit Agricole CIB conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a apporté 2,56 milliards d'euros de créances auprès de la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) contre 2,49 milliards d'euros en 2021.

NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de Crédit Agricole CIB à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole CIB.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole CIB (CACIB) intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*)
- aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*)
- au risque de liquidité associé au collatéral (*Liquidity Valuation Adjustment*).

AJUSTEMENT CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

AJUSTEMENT DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre

(pertes potentielles que CACIB fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de CASA) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

AJUSTEMENT FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les *Spreads* de *funding* ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

AJUSTEMENT LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

- Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

► Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	290 622	30 576	251 227	8 819
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	667	-	-	667
Titres reçus en pension livrée	117 753	-	114 325	3 428
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	33 715	30 533	2 993	189
Instruments dérivés	138 487	43	133 909	4 535
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	377	153	21	203
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	327	122	16	189
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	50	31	5	14
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	50	31	5	14
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 738	10 777	702	259
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	350	91	-	259
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	11 388	10 686	702	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	11 388	10 686	702	-
Instruments dérivés de couverture	2 598	-	2 598	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	305 335	41 506	254 548	9 281
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	482	-	479	3
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 131	945	-	186
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	328	-	328	-
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 941	945	807	189

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	250 376	27 412	215 732	7 232
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	820	-	1	819
Titres reçus en pension livrée	114 891	-	112 364	2 527
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	29 852	27 307	2 159	386
Instruments dérivés	104 813	105	101 208	3 500
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	364	140	35	189
Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	300	110	16	174
Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	64	30	19	15
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	64	30	19	15
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 428	11 522	1 660	246
Instrument de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	347	101	-	246
Instrument de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	13 081	11 421	1 660	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	13 081	11 421	1 660	-
Instruments dérivés de couverture	1 323	-	1 323	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	265 491	39 074	218 750	7 667
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	988		988	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 130	1 094		36
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	718	-	718	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	2 836	1 094	1 706	36

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes pour 1 094 M€ et 988 M€.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et de la clientèle, des titres de dettes et des instruments de dérivés de transaction pour 718 M€.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction pour 36 M€.

Chapitre 2 – Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2022

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS - NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

► Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30.06.2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	264 910	38 435	223 306	3 169
Titres vendus à découvert	38 507	38 402	95	10
Titres donnés en pension livrée	89 075	-	87 934	1 141
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	137 328	33	135 277	2 018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	25 393	-	17 996	7 397
Instruments dérivés de couverture	2 710	-	2 710	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	293 013	38 435	244 012	10 566
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	1		1	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	402	6		396
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	611	-	611	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 014	6	612	396

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financier à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

	31.12.2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	221 904	41 744	178 117	2 043
Titres vendus à découvert	41 934	41 621	292	20
Titres donnés en pension livrée	79 498	-	78 799	699
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	100 472	123	99 026	1 324
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	25 683	-	18 039	7 644
Instruments dérivés de couverture	1 202	-	1 202	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	248 789	41 744	197 358	9 687
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	12		1	11
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	378	5		373
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	1 065	-	1 065	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 455	5	1 066	384

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée

au résultat soit de manière étalée sur la durée d'in observabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives.

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

► Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	
		Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables
						Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
SOLDE DE CLÔTURE (31.12.2021)	7 667	819	2 527	387	3 500	15	159	-	14	246	-
Gains /pertes de la période ¹	419	(12)	(54)	(38)	502	-	11	-	-	10	-
Comptabilisés en résultat	426	(9)	(34)	(38)	502	-	5	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(7)	(3)	(20)	-	-	-	6	-	-	10	-
Achats de la période	2 329	551	1 316	41	414	4	-	-	-	3	-
Ventes de la période	(715)	(510)	-	(205)	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	45	-	-	-	45	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(325)	(181)	(116)	-	(28)	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(139)	-	(245)	4	102	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	189	-	-	4	185	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(328)	-	(245)	-	(83)	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2022)	9 281	667	3 428	189	4 535	19	170	-	14	259	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	419
Comptabilisés en résultat	426
Comptabilisés en capitaux propres	(7)

► **Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

<i>En millions d'euros</i>	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
SOLDE DE CLÔTURE (31.12.2021)	9 687	20	699	-	-	-	1 324	7 644	-
Gains /pertes de la période ¹	(836)	(2)	(249)	-	-	-	379	(964)	-
Comptabilisés en résultat	(840)	(2)	(249)	-	-	-	375	(964)	-
Comptabilisés en capitaux propres	4	-	-	-	-	-	4	-	-
Achats de la période	1 353	-	940	-	-	-	394	19	-
Ventes de la période	(8)	(8)	-	-	-	-	-	-	-
Émissions de la période	1 463	-	-	-	-	-	22	1 441	-
Dénouements de la période	(878)	-	-	-	-	-	(67)	(811)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(215)	-	(249)	-	-	-	(34)	68	-
Transferts vers niveau 3	396	-	-	-	-	-	37	359	-
Transferts hors niveau 3	(611)	-	(249)	-	-	-	(71)	(291)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2022)	10 566	10	1 141	-	-	-	2 018	7 397	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(836)
Comptabilisés en résultat	(840)
Comptabilisés en capitaux propres	4

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».



9.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

En millions d'euros	30.06.2022	31.12.2021
Marge différée au 1^{er} janvier	185	138
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	101	124
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(56)	(77)
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	230	185

La marge au 1^{er} jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.4 Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole CIB a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Groupe Crédit Agricole CIB a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR). Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices RFR (*Risk Free Rate*) par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes support et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de disparition des taux BOR, de l'adaptation des chambres de compensation et de l'évolution des consensus de marché.

BILAN AU 30/06/2022 DES TRANSITIONS ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES :

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole CIB, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation contractuelle avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice RFR par activation de la clause de fallback. Le nombre de contrats encore en cours de renégociation contractuelle pour remplacer l'indice de référence est maintenant insignifiant à l'échelle des entités concernées, a fortiori au niveau du Groupe Crédit Agricole CIB. Aussi, les LIBOR synthétiques ne sont utilisés par le Groupe que pour de très rares contrats.

GESTION DES RISQUES :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « *conduct risk* »).

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. A ce stade, les transitions des stocks de contrats n'ont pas commencé. Il est anticipé que les transitions interviendront à partir du S1 2023 pour les dérivés et fin juin 2023 pour les dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA. La mise en œuvre d'un dispositif législatif pourra être confirmé ultérieurement par les autorités européennes et / ou britanniques sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence. En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

En millions d'euros	LIBOR USD	Autres LIBOR : GBP, JPY et CHF		Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	30 475	24	-	-
Total des passifs financiers hors dérivés	6 922	-	-	-
Total des notionnels des dérivés	2 623 351	24	-	-

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NOTE 10 : PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Relations avec le groupe Crédit Agricole

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2022
Actif	
Comptes et prêts	23 485
Instruments dérivés de transaction	28 879
Actifs d'impôts courants et différés	42
Passif	
Comptes et emprunts	47 212
Instruments dérivés de transaction	31 736
Dettes subordonnées	4 157
Actions de préférence	-
Passifs d'impôts courants et différés	75
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	825
Contre-garanties reçues	4 084
Autres garanties reçues	-
Accords de refinancement reçus	-

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Groupe Crédit Agricole. L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

Crédit Agricole CIB détenu par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise le sous-groupe Crédit Agricole CIB de ses déficits fiscaux imputables sur les bénéfices fiscaux du groupe Crédit Agricole.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 30 juin 2022, les encours déclarés par les entités du groupe Crédit Agricole CIB avec son partenaire UBAF, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2022
Actif	
Comptes et prêts	11
Instruments dérivés de transaction	19
Passif	
Comptes et emprunts	-
Instruments dérivés de transaction	2
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	44
Contre-garanties reçues	-

2

NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2022

2

Commissaires aux Comptes - Membres de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - S.A.S. au capital de € 2 510 460 - 672 006 483 R.C.S. Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex - S.A.S. à capital variable - 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 août 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Husscherr

Laurent Tavernier

Matthieu Préchoux

Olivier Durand



3

SOMMAIRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION	81
2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ	81
2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2022.....	81
2.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2022.....	83
2.3. COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2022.....	83
2.4. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2022.....	83
2.5. COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2022.....	83
2.6. COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2022.....	83
2.7. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2022.....	84
3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	85
3.1. (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER).....	85

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Au 11 août 2022, les notations de crédits de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) auprès des agences de notation sont les suivantes :

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long terme/court terme	AA-/A-1+ (RCR)	Aa2/P-1(CRR)	AA- (DCR)
Dette senior préférée LT	A+	Aa3	AA-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Dernière date de revue	02.02.2022	15.12.2021	27.10.2021
Décision de notation	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée	Affirmation des notes LT/CT ; perspective révisée de négative à stable
Dette senior préférée CT	A-1	P-1	F1+

2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

3

2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2022

Président

- M. Philippe Brassac

Administrateurs

- Mme Laure BELLUZZO
- Mme Sonia BONNET-BERNARD* (***) [en remplacement de Mme Claire Dorland Clauzel à compter du 3 mai 2022]
- M. Paul CARITE
- M. Michel GANZIN
- M. Olivier GAVALDA
- Mme Françoise GRI*
- M. Guy GUILAUMÉ
- M. Luc JEANNEAU
- M. Jean-Guy LARRIVIERE**
- M. Abdel-Liacem LOUAHCHI**
- Mme Meritxell MAESTRE CORTADELLA*
- Mme Anne-Laure NOAT*
- Mme Catherine POURRE*
- M. Odet TRIQUET
- M. Claude VIVENOT

Censeurs

- M. Émile LAFORTUNE
- M. Christian ROUCHON

* Administrateurs indépendants

** Administrateurs représentant les salariés élus en novembre 2020

*** Administrateurs nommés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2022

Biographie résumée et fonctions exercées au 30 juin 2022 par Madame Sonia Bonnet-Bernard (administratrice à compter du 3 mai 2022)



Sonia BONNET-BERNARD

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administratrice**

Membre du Comité d'audit

Adresse professionnelle : Crédit Agricole S.A., 12, place des États-Unis - 92120 Montrouge - France

› NÉE EN 1962

NATIONALITÉ

Française

PREMIÈRE NOMINATION

2022

ÉCHÉANCE DU MANDAT

2025

ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de la Société

› BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Sonia Bonnet-Bernard a débuté sa carrière en 1985 au sein du cabinet Salustro, puis au cabinet Constantin à New York (1989-1990). Spécialiste des normes comptables nationales et internationales, elle fut successivement Directrice des relations internationales de l'Ordre des experts-comptables (1990-1996), puis Déléguée générale du Comité Arnaud Bertrand (devenu Département EIP de la CNCC), coordonnant les positions des grands cabinets d'audit au plan français (1996-1997). Elle a été chargée de cours à l'Université Paris IX-Dauphine (comptabilité générale) et à l'IAE de Poitiers (comptabilité comparée). Sonia Bonnet-Bernard a rejoint Ricol Lasteyrie Corporate Finance en 1998 en qualité d'Associée gérante, en charge notamment des missions d'expertise indépendante, d'évaluation, de conseil comptable et de support au contentieux. Elle est devenue associée d'EY suite au rapprochement en 2015 entre Ricol Lasteyrie Corporate Finance et le groupe EY. Elle a créé en mai 2020 une société spécialisée dans l'expertise financière indépendante et l'évaluation : A2EF. Sonia Bonnet-Bernard était membre indépendant du Conseil de surveillance de Tarkett et Présidente du Comité d'audit jusqu'à fin juillet 2015. Elle est expert-comptable et expert judiciaire près la Cour d'appel de Paris.

› PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES

 **Comptabilité et information financière**

 **Marchés financiers**

 **Management d'entreprise**

› FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2022

Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Administratrice : Crédit Agricole S.A. (Présidente : Comité d'audit ; Membre : Comité des risques)

Dans des sociétés extérieures au groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

Dans d'autres structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Présidente : IMA France ; A2EF (Associés en Évaluation et Expertise Financière)
- Présidente d'honneur et administratrice : Société française des Évaluateurs (SFEV)
- Vice-Présidente : Association professionnelle des experts indépendants (APEI)

› FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (l'année de fin du mandat est indiquée entre parenthèses)

Dans des sociétés du groupe Crédit Agricole

- Censeure : Crédit Agricole S.A. (2022)

Dans des structures extérieures au groupe Crédit Agricole

- Associée d'EY Transaction Advisory Services (TAS) (2015-2020)
- Ancien membre du Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) et Présidente de la Commission des normes comptables privées (2009-2020)

2.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2022

Au 30 juin 2022, la Direction générale est composée comme suit :

- M. Jacques RIPOLL* – Directeur général
- M. Jean-François BALAY – Directeur général délégué
- M. Olivier BÉLORGEY – Directeur général délégué
- M. Pierre GAY – Directeur général délégué

**Monsieur Ripoll ayant présenté sa démission avec effet au 1^{er} septembre 2022, le Conseil d'administration du 28 juillet 2022 a nommé Monsieur Musca en qualité de Directeur général à compter du 1^{er} septembre 2022.*

2.3. COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2022

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- M. Paul Carite
- Mme Françoise Gri, administratrice indépendante
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante
- M. Odet Triquet

2.4. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2022

- Mme Catherine Pourre, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Sonia Bonnet-Bernard, administratrice indépendante (en remplacement de Mme Claire Dorland Clauzel à compter du 3 mai 2022)
- M. Olivier Gavalda
- M. Guy Guillaumé
- Mme Meritxell Maestre Cortadella, administratrice indépendante
- Mme Anne-Laure Noat, administratrice indépendante

2.5. COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2022

- Mme Meritxell Maestre Cortadella, Présidente et administratrice indépendante (en remplacement de Mme Claire Dorland Clauzel à compter du 3 mai 2022)
- M. Luc Jeanneau
- Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante (en remplacement de Mme Meritxell Maestre Cortadella à compter du 3 mai 2022)

2.6. COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2022

- Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante (en remplacement de Mme Claire Dorland Clauzel à compter du 3 mai 2022)
- M. Luc Jeanneau
- M. Jean-Guy Larrivière, administrateur représentant les salariés

2.7. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2022

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2022 est la suivante :

■ Jacques RIPOLL	Directeur général
■ Jean-François BALAY	Directeur général délégué
■ Olivier BÉLORGEY	Directeur général délégué
■ Pierre GAY	Directeur général délégué
■ Stéphane DUCROIZET	Directeur général adjoint – Risk & Permanent Control
■ Pierre DULON	Directeur général adjoint – IT & Operating Services
■ Didier GAFFINEL	Directeur général adjoint - Global Coverage and Investment Banking
■ Anne-Catherine ROPERS	Directrice générale adjointe - Human Resources
■ Georg ORSSICH	SRO Europe (hors France)
■ Marc-André POIRIER	SRO Amériques
■ Michel ROY	SRO Asie-Pacifique

LE COMITÉ DE DIRECTION EST COMPOSÉ AU 30 JUIN 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF AUQUEL SE RAJOIENT :

Comité de direction :

■ Régis MONFRONT	Chairman Investment Banking
■ Thierry SIMON	SRO Moyen-Orient – Afrique
■ Frank SCHÖNHERR	SCO Allemagne
■ Ivana BONNET	SCO Italie
■ Hubert REYNIER	SCO UK
■ Jamie MABILAT	Corporate & Leveraged Finance
■ Fabrice SCHWARTZ	Debt Optimisation & Distribution
■ Julian HARRIS	Debt restructuring & Advisory Services
■ Anne GIRARD	Global Compliance
■ Séverine MOULLET	Coverage France
■ Laurent CAPES	Global Coverage Organisation
■ Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
■ Tanguy CLAQUIN	Sustainable Banking
■ Frank DROUET	Global Markets Division
■ Arnaud D'INTIGNANO	Global Markets Division
■ Arnaud CHUPIN	Inspection Générale
■ Laurent CHENAIN	International Trade & Transaction Banking
■ Pierre-Yves BOLLARD	Global IT
■ Eric LECHAUDEL	Operations, Premises & Country COOs
■ Bruno FONTAINE	Legal
■ Didier REBOUL	Pôle ETI du Groupe Crédit Agricole
■ Danielle BARON	Structured Finance

3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1. (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations et de la gouvernance, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à une proportion qui ne peut être inférieure à 40 % pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 43 %. La Banque s'est donnée pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40 % pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs visant à répondre aux attentes de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et des textes applicables en termes de compétences individuelle et collective des membres du Conseil.

3



4

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ.....	87	3. TABLE DE CONCORDANCE.....	89
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	88		
COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS	88		

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

♦ RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Jacques Ripoll, Directeur général de Crédit Agricole CIB.

♦ ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance du document située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 11 août 2022

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB
Jacques Ripoll

4

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Membre du réseau Ernst & Young

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par : Olivier Durand et Matthieu Préchoux

Siège social :

1-2, place des Saisons

92400 Courbevoie - PARIS-La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre du réseau PricewaterhouseCoopers

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Société représentée par : Agnès Hussherr et Laurent Tavernier

Siège social :

63, rue de Villiers

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.

Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.

Le mandat de M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.

3. TABLE DE CONCORDANCE

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n°809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite « Prospectus ». Elle renvoie d'une part aux pages du Document d'enregistrement universel 2021 (DEU 2021) dans la deuxième colonne ainsi qu'au présent Amendement dans la première colonne.

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2021	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022
1. Personnes responsables		
1.1 Identité des personnes responsables	87	441
1.2 Déclaration des personnes responsables	87	441
1.3 Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts		N/A
1.4 Informations provenant d'un tiers		N/A
1.5 Déclaration relative à l'autorité compétente		N/A
2. Contrôleurs légaux des comptes ⁽¹⁾		
2.1 Identité des contrôleurs légaux	88	442
2.2 Changement éventuel	88	442
3. Facteurs de risque	14 à 19	152 à 161
4. Informations concernant la Société	32	250 ; 432
4.1 Raison sociale et nom commercial	32	250 ; 432
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	32	250
4.3 Date de constitution et durée de vie		432
4.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	32	250 ; 432
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités		
5.1.1 Description des activités principales de l'Émetteur ⁽¹⁾		19 à 22
5.1.2 Nouveaux produits ou nouvelles activités, s'ils sont importants		433
5.2 Principaux marchés ⁽¹⁾		16 ; 20 à 22
5.3 Événements importants dans le développement des activités		18 ; 20 à 22
5.4 Stratégie et objectifs	13	6 à 7 ; 18 ; 141
5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	28	200 ; 342
5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	9 à 10	18 ; 137 à 138
5.7 Investissements		
5.7.1 Investissements importants réalisés ⁽¹⁾		432
5.7.2 Principaux investissements en cours ou à venir		432
5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées		337 à 338
5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles		68
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description sommaire du Groupe		4 à 5 ; 8 à 9
6.2 Liste des filiales importantes		364 à 366 ; 398
7. Examen de la situation financière et du résultat ⁽¹⁾		
7.1 Situation financière		
7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	7 ; 33 ; 35	135 à 136 ; 139 ; 140 à 141 ; 255 ; 257 à 258

Chapitre 4 – Informations générales

TABLE DE CONCORDANCE

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2021	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022
7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	12 à 13	140 à 142
7.2 Résultat d'exploitation	7 à 10 ; 33	135 à 138 ; 146 ; 255 ; 383
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	5 à 6	133 à 135
7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets		N/A
8 Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux	32 ; 35 à 37 ; 65 à 66	139 ; 203 à 216 ; 257 à 261 ; 343
8.2 Flux de trésorerie	38	261
8.3 Besoins de financement et structure de financement	24 à 25	196 ; 305 à 307
8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	65	203 à 216 ; 338 ; 367 à 369
8.5 Sources de financement attendues		432
9. Environnement réglementaire		
9.1 Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	39 à 40	158 à 159 ; 203 à 204 ; 263 à 265
10. Informations sur les tendances		
10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	12 à 13	140 à 141 ; 433
10.2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	12 à 13 ; 78	11 ; 140 à 141 ; 370 ; 433
11. Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées		N/A
11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions		N/A
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables		N/A
12. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale		
12.1 Informations concernant les membres	81 à 86	75 à 127
12.2 Conflits d'intérêts		85 ; 117 à 118
13. Rémunération et avantages		
13.1 Rémunération versée et avantages en nature	54	93 à 94 ; 118 à 124 ; 347 à 349 ; 413
13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	64	93 à 94 ; 118 à 124 ; 274 à 275 ; 340 ; 347 à 349 ; 393 ; 413
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats	81 à 84	95 à 116 ; 428
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction		118
14.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	83	89 à 90 (audit) ; 93 à 94 (rémunérations)
14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur		76
14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise		N/A
15. Salariés		
15.1 Nombre de salariés ⁽¹⁾		16 ; 53 à 54 ; 347 ; 413
15.2 Participations et stock-options		275 ; 349
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital		126
16. Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	65	343

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2021	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022
16.2 Existence de droits de vote différents	65	126 ; 343
16.3 Contrôle direct ou indirect		126
16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle		126
17. Transactions avec les parties liées ⁽¹⁾	11 ; 77	254 ; 337 à 338 ; 408
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société ⁽¹⁾		
18.1 Informations financières historiques		
18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	33 à 78	15 ; 247 à 422
18.1.2 Changement de date de référence comptable		N/A
18.1.3 Normes comptables	39 à 40	263 à 280 ; 385 à 393
18.1.4 Changement de référentiel comptable		N/A
18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	5 à 13 ; 33 à 78	15 ; 133 à 148 ; 255 à 370 ; 382 à 415
18.1.6 États financiers consolidés	33 à 78	255 à 378
18.1.7 Date des dernières informations financières	5 à 13 ; 33 à 78	14 à 15 ; 255 à 261 ; 382 à 383
18.2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)		N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	79	371 à 377 ; 416 à 421
18.3.1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	79	371 à 377 ; 416 à 421
18.3.2 Autres informations auditées		N/A
18.3.3 Informations financières non auditées		N/A
18.4 Informations financières pro forma	9	N/A
18.5 Politique de distribution de dividendes		
18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	64	344
18.5.2 Montant du dividende par action	64	255 ; 344
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	26 à 28	198 à 200 ; 340 à 342 ; 404 à 406
18.7 Changement significatif de la situation financière		433
19. Informations complémentaires		
19.1 Informations sur le capital social ⁽¹⁾		
19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	65	126 ; 343
19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital		N/A
19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société		126
19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription		N/A
19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital		N/A
19.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe		N/A
19.1.7 Historique du capital social		147
19.2 Acte constitutif et statuts		
19.2.1 Registre et objet social	32	250 ; 426



Chapitre 4 – Informations générales

TABLE DE CONCORDANCE

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2021	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions		126 ; 426 à 427
19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle		126
20. Contrats importants		433
21. Documents disponibles		433

⁽¹⁾ En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion de Crédit Agricole CIB figurant respectivement aux pages 280 à 396 et 408 à 440, aux pages 397 à 403 et 441 à 446 et aux pages 130 à 140 du Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole CIB déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0183. L'information est disponible sur le lien suivant : [Document d'enregistrement universel 2020](#).
- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion de Crédit Agricole CIB figurant respectivement aux pages 266 à 379 et 390 à 421, aux pages 380 à 385 et 422 à 428 et aux pages 119 à 129 du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole CIB déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0170. L'information est disponible sur le lien suivant : [Document d'enregistrement universel 2019](#).

Les parties du Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur ([Rapports d'activité & Documents d'enregistrement universel | Crédit Agricole CIB \(ca-cib.fr\)](#)) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

INFORMATIONS RELEVANT DE L'INFORMATION RÉGLEMENTÉE AU SENS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF (ARTICLE 221-1) CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Le Document d'Enregistrement Universel 2021, publié sous la forme d'un Rapport annuel, intègre l'ensemble des éléments constituant le Rapport financier annuel 2021 mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF et d'Ordonnance n° 2017-1162 du 12/07/2017.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	N° de page du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2022
1 - Rapport de gestion	
Analyse des résultats et de la situation financière	133 à 147
Analyse des risques	152 à 202
Indicateurs de performance	15 à 16 ; 131 à 132 ; 135 à 139 ; 143 ; 146 ; 249 ; 255 à 258 ; 381 à 383
Objectifs et politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions	196 à 197 ; 271 à 272 ; 307 à 312
Informations économiques, sociales et environnementales	26 à 70
Informations sur les délais de règlement fournisseurs et clients	145
Rachats d'actions	N/A
2 - Déclaration de performance extra- financière et devoir de vigilance	N/A
3 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	75 à 126
Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social	95 à 116
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	118 ; 254 ; 434 à 440
Délégations en matière d'augmentation de capital	126
Modalités d'exercice de la Direction générale	75 à 127
Informations relatives à la politique de rémunération	93 à 94 ; 118 à 124 ; 242 ; 347 à 349
Informations relatives au fonctionnement des organes d'administration et de Direction	75 à 127
Structure du capital et statuts	126 ; 343 ; 426 à 431
4 - États financiers	
Comptes annuels	382 à 415
Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes annuels	416 à 421
Comptes consolidés	255 à 370
Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés	371 à 377
5 - Attestation du responsable du document	441

En application des articles 212-13 et 221-1 du Règlement général de l'AMF, le Document d'Enregistrement Universel contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée

Document d'information annuel	N/A
Le descriptif des programmes de rachat de ses titres par la Société	N/A
Honoraires des commissaires aux comptes	316
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	N/A

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2021
États financiers au 30 juin 2022	
Rapport semestriel d'activité	5 à 30
Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	5 à 10
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	12 à 13
Principales transactions intervenues entre parties liées	11
Attestation du responsable	87
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1^{er} semestre de l'exercice 2022	79